

n° 17



Regards

sur l'histoire

de La Seyne-sur-Mer
Six-Fours et Saint-Mandrier



**L'École des possibles,
expériences éducatives locales**

Compte rendu du 17^e colloque
16 novembre 2016

Association pour **l'Histoire et le Patrimoine Seynois**
BP 10315 - 83512 La Seyne-sur-Mer - Tél. 04 94 62 85 34
Site : www.histpat-laseyne.net - Courriel : laseynehps83@gmail.com



Nous remercions Monsieur Marc Vuillemot et Madame Nathalie Bicais, conseillère départementale, pour leur aide matérielle et l'intérêt porté à nos travaux ; nous remercions les intervenants pour leur disponibilité, les membres de l'association et les amis qui ont participé à l'élaboration du colloque annuel et de cette revue.

Marie-Paule François tient à remercier le Capitaine de Vaisseau Pierre-Jean Rémy, commandant du PEM, qui a permis la rencontre avec le commandant Monforte et un regard nouveau sur les apprentis mécaniciens en 2016.

Yolande Le Gallo remercie Michel Darré et André Nicolai pour leur aide précieuse ainsi que tous ceux qui ont donné de leur temps pour la renseigner.

Et nous n'oublions pas de remercier chaleureusement le commandant Constant et Christian Toulouse, pour leurs témoignages.

Directrice de la publication : Françoise Manaranche
Crédits photographiques : voir sources des documents

Sommaire

■ Éditorial

Françoise Manaranche p. 2

■ Jacqueline Violette-Repetto

 p. 3

La lente émergence de l'école publique :
l'exemple six-fournaies

■ Jacques Girault

 p. 12

Un instituteur seynois et l'innovation
pédagogique, Florentin Alziary

■ Marie-Noëlle Séréno et Alfred Guglielmi

 p. 18

L'école Malraux à La Seyne,
une école au cœur de la Cité (1991-1997)

■ Yolande Le Gallo

 p. 20

L'école des apprentis des chantiers navals,
une chance ?

■ Marie-Paule François

 p. 25

De l'apprentissage à la promotion :
l'école des apprentis de la flotte à Saint-Mandrier,
témoignages de Jean Constant et Christian Toulouse

La couverture de la revue représente une photo de l'école de plein air à la Dominante dans les années 60. Cette école accueillait des enfants fragiles que l'on voulait aider à surmonter leurs difficultés physiques (rachitisme, maladies ou handicaps). Elle avait été créée sur le modèle des écoles de nature en Allemagne : un lieu de vie dans lequel on va à l'école. Les enseignants y utilisaient toutes les techniques permettant aux enfants de réussir : Freinet, Montessori, tout devenait objet d'apprendre à toute heure et à la demande.

Quatre des cinq interventions de ce 16^e colloque relevaient de cet esprit : donner une chance à des enfants et adolescents que les circonstances de la vie n'avaient pas forcément favorisé. L'école Malraux dans le quartier Berthe a mené pendant plusieurs années, sous la direction d'Alfred Guglielmi, avec une équipe enseignante dynamique, un travail pédagogique remarquable où les parents avaient toute leur place. Privilégiant l'approche interdisciplinaire et le travail en groupe, héritiers en cela des instituteurs qui plusieurs années auparavant en avaient compris l'importance, les enseignants accompagnèrent les enfants pour des séjours dépaysants ou pour la construction de la grotte Cosquer dans les escaliers et les couloirs de l'école. Marie-Noëlle Sereno a retracé ce parcours dans un film présenté ici et à retrouver sur notre site internet.

Parmi les précurseurs engagés quelques années auparavant dans le développement de techniques pédagogiques de coopération, de collaboration tant pour les enseignants que pour les élèves, Jacques Girault est venu présenter Florentin Alziary, instituteur à La Seyne depuis 1938, syndicaliste convaincu et très actif dans le mouvement des pédagogies nouvelles de l'entre-deux guerres.

À l'âge de l'adolescence, l'école des apprentis des chantiers navals (école technique privée des CNIM) offrait aux jeunes gens, le plus souvent en difficulté scolaire, une deuxième chance pour qui savait la saisir. Certes le déterminisme social jouait, mais l'encadrement des moniteurs de l'école, proches de ces jeunes, leur donnait un nouvel élan. Le même phénomène jouait, et joue toujours, pour l'école des apprentis mécaniciens à Saint-Mandrier qui forme aussi à l'autonomie et la maîtrise de soi.

Plus qu'ailleurs, les "arpètes" avaient la possibilité de mener une belle carrière dans la marine comme le décrivent les deux témoins, Jean Constant et Christian Toulouse.

Mais on ne pouvait parler de l'école, celle qui aide les plus faibles à émerger, sans revenir sur le lent cheminement de la création de l'École, de l'école publique, destinée à instruire le peuple. Tâche entreprise et réussie pour Jacqueline Viollet-Repetto à partir de l'exemple du village de Six-Fours et des recherches menées dans les archives municipales et départementales.

Jules Ferry souhaitait des méthodes qui consisteraient "non plus à dicter, comme un arrêt, la règle à l'enfant, mais la lui faire trouver".

La ministre précédente souhaitait, elle, amener l'ensemble des élèves, surtout les moins privilégiés, au maximum de leurs capacités par le travail en groupe en privilégiant l'approche interdisciplinaire et le mélange des publics scolaires pour faire barrage à l'entre soi.

Qui peut ignorer que le numérique nous autorise à imaginer d'autres réponses pédagogiques ?

Françoise Manaranche

La lente émergence de l'enseignement public dans notre région, l'exemple six-four nais

Introduction

Le 2 septembre 2016 plus de 2 600 écoliers font leur rentrée dans les douze établissements que compte la commune de Six-Fours : "un record !", titre *Var-Matin*. Si le nombre d'écoliers suscite l'étonnement, la rentrée des classes est devenue un événement banal. Pour chacun de nous, l'école pour tous est devenue une évidence. Pourtant ce qui nous paraît évident aujourd'hui, ne l'était pas hier.

Comment l'école élémentaire publique, laïque, gratuite et obligatoire, s'est-elle progressivement imposée ? À partir de l'exemple six-four nais, nous essaierons d'apporter un début de réponse à ces questions. En nous appuyant sur les archives municipales et départementales nous tenterons de cerner la lente émergence de l'enseignement public depuis l'Ancien Régime jusqu'au début du XX^e siècle.

1. LES BALBUTIEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE SOUS L'ANCIEN RÉGIME

Les premières tentatives d'organisation d'une école pour le peuple ne se développent qu'à partir du XVI^e siècle. L'initiative en revient au clergé avec la création de petites écoles où sont enseignés les rudiments (lire et parfois écrire et compter), selon la méthode de l'enseignement individuel, le maître s'occupant de chaque élève séparément. Elles sont peu nombreuses et la majorité de la population n'est pas scolarisée.

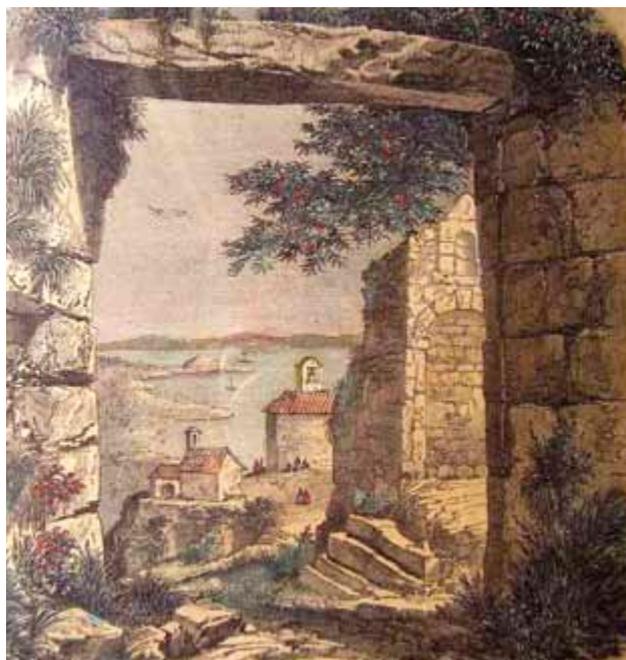
Les familles plus aisées donnent, quant à elles, des précepteurs à leurs enfants. Au cours du XVII^e siècle les congrégations enseignantes se multiplient. Dans les grands centres urbains les Frères des écoles chrétiennes sous l'impulsion de Jean-Baptiste de La Salle (1651-1719) créent des établissements scolaires dotés de plusieurs maîtres permettant de constituer des classes de niveau et dispensant un enseignement simultané à leurs élèves.

Pour l'heure, dans les villages d'une France majoritairement rurale, l'école, lorsqu'elle existe, présente un visage différent, difficile à cerner d'ailleurs en l'absence de sources précises. C'est le cas à Six-Fours dont la population, à la fin du XVII^e siècle, compte 2 500 habitants.

Seuls, les registres des délibérations communales conservés aux archives municipales nous permettent de glaner de rares

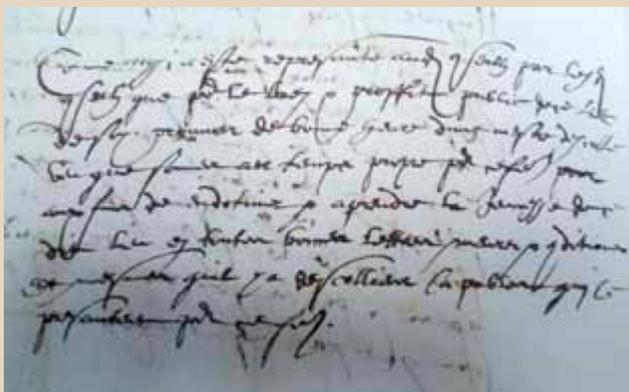


Adriaen van Ostade, *Le maître d'école*, 1662, Musée du Louvre



Gravure représentant le vieux Six-Fours

informations sur le fonctionnement de l'enseignement élémentaire dans la commune. L'existence d'une école ne fait pas de doute, puisque le conseil de la commune (ancêtre du conseil municipal) se penche à 24 reprises au cours du XVII^e siècle sur la question du recrutement du maître d'école ou régent. Un contrat est, en effet, passé entre les élus de la communauté, le clergé et le maître pressenti pour l'année scolaire à venir débutant à la Saint-Michel, fixant ses gages et les conditions de son recrutement. Recrutement aléatoire semble-t-il. Tantôt le maître pressenti fait faux bond. C'est le cas en 1608 quand Honoré Lombard de La Cadière « *étant venu de ce lieu, à faute qu'il n'a tenu aucunes conditions pour vivre, il a quitté et s'est présenté ailleurs et d'autant que la jeunesse est sans érudition* ». Tantôt, c'est le cas l'année suivante, « *trois escolliers, enfants du lieu* » présentent leur candidature obligeant le conseil à organiser des « *disputes* » afin que « *messieurs du clergé et dudit conseil* » choisissent le meilleur d'entre eux, sans que « *la communauté soit tenue le nourrir* ».



« *Comme aussi a été représenté audit conseil par les dits consuls que pour le bien et profit public de ce lieu de se pourvoir de bonne heure d'un maître d'école, vu que sommes au temps propre pour ce faire aux fins d'endoctriner et d'apprendre la jeunesse de ce lieu en toutes bonnes lettres, mœurs et conditions et même qu'il y a des escolliers capables qui se présentent pour ce faire* ». (AM, Six-Fours)

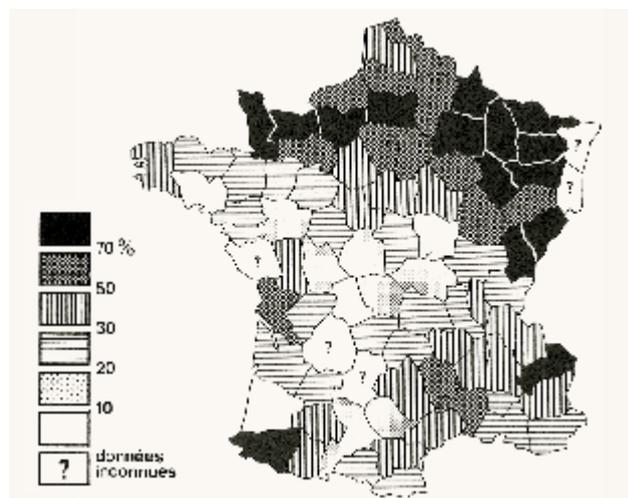
(Doc 3) Délibérations municipales du 26 juillet 1609. Transcription réalisée par M. Métairie.

Qui sont ces maîtres ? Parmi les dix noms cités au cours du XVII^e siècle, trois seulement sont des prêtres. La plupart d'entre-eux sont natifs de la région comme semblent l'indiquer leurs noms (Martineng, Estienne, Aycard, Denans...). On aimerait connaître leur degré d'instruction. Sans doute est-il modeste et cela d'autant plus que les gages versés sont très réduits. En 1684, le conseil est sommé par le 1^{er} consul d'augmenter les gages du maître d'école « *réduits à la somme de nonantes livres* » depuis la séparation de La Seyne en 1657, la communauté, ne pouvant, de ce fait, trouver « *des gens capables pour la régence des dites écoles et que la jeunesse n'est pas enseignée avec tout le soin qu'il faut, ce qui est fort préjudiciable au public* ». « *Au jet de la ballotte* » le conseil consent finalement à fixer les gages du maître à 120 livres, lequel doit assurer à ses frais son logement et sa nourriture.

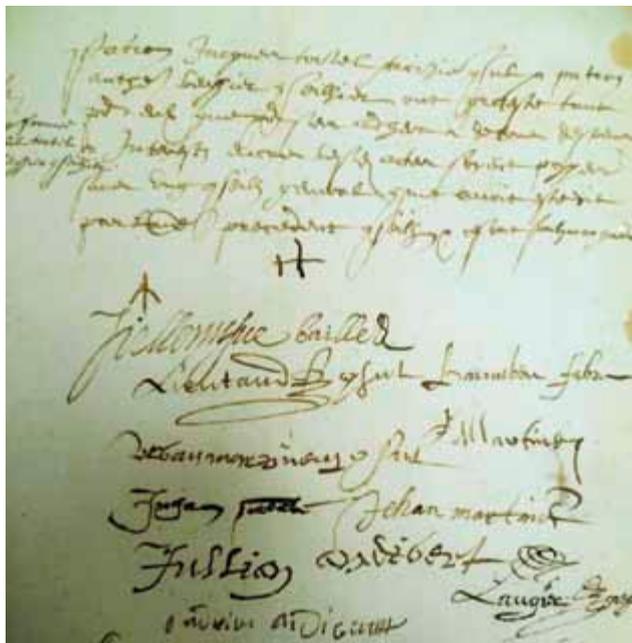
Existe-t-il une ou plusieurs écoles comme semble l'indiquer la délibération de 1684 ? Nos sources ne permettent pas d'apporter une réponse précise à cette question. Le lieu où les élèves se réunissent n'est pas plus indiqué : une pièce du presbytère ? Le logement du régent ? Une simple grange ? Nos sources restent tout aussi muettes quant à l'enseignement dispensé et la fréquentation scolaire : âge des enfants ? Garçons et filles ? L'interdiction de la mixité par l'Eglise ne doit pas favoriser, en tout cas, la scolarisation des filles même si au cours du siècle, des congrégations féminines ouvrent des écoles gratuites pour les pauvres. Qu'en est-il à Six-Fours ? Nous l'ignorons.

Le XVIII^e siècle ne semble pas apporter de modifications notables, mais il est vrai que nous ne disposons que d'une partie des registres des délibérations communales concernant la première moitié du siècle. La communauté conserve le privilège de choisir le maître d'école avec cependant « *l'approbation de Monsieur l'Intendant de cette province* ». Les contrats signés révèlent une augmentation des gages octroyés aux enseignants mais précisent que ces derniers ne pourront « *rien exiger d'autre des enfants qui iront à l'école* ». Précision qui laisse supposer que ce n'était pas le cas auparavant. Et de fait, on le verra plus tard, la gratuité n'est pas de mise, les familles devant verser une rétribution au maître d'école. Mieux rémunéré, celui-ci semble demeurer en poste plus longtemps dans la commune. Une délibération datée de 1716 mentionne la présence de l'école jusqu'alors dans la maison commune du Saint-Esprit (correspondant à l'hôtel de ville) dont l'effondrement à cette époque vient d'endommager Notre-Dame de la Courtine. De ce fait, le maître d'école se voit dans l'obligation de loger les enfants dans sa propre demeure pendant deux ans. Qu'en est-il ensuite ? Nous l'ignorons.

De nos sources se dégage par conséquent l'image d'un enseignement balbutiant contrôlé par les notables de la commune et le clergé, l'intervention de l'État demeurant très limitée. Dans ce contexte il est difficile de mesurer les effets de cet enseignement sur la population locale. À l'échelle nationale, à la fin de l'Ancien Régime l'accès aux savoirs élémentaires est encore très inégalement réparti : au Nord d'une ligne allant de Saint-Malo à Genève, le taux moyen d'alphabétisation avoisine 60 % contre moins de 20 % dans le reste du pays. Est-ce le cas dans notre région ?



L'alphabétisation en France à la veille de la Révolution.



(Doc 5) Délibération municipale du 14 novembre 1610. Deux représentants de la communauté, dans l'incapacité de signer, utilisent des marques. (AM, Six-Fours)

2. AVANCÉES ET RECULS DE LA RÉVOLUTION À LA RESTAURATION

Pendant la période révolutionnaire

Dès leur arrivée au pouvoir, les révolutionnaires font de l'enseignement élémentaire une priorité. Dégagée de la mainmise de l'Église, l'instruction doit être publique. Tout au long de la période révolutionnaire se succèdent une série de plans (Condorcet en 1792 par exemple), de rapports, de lois, de décrets souvent caducs avant d'avoir reçus un début d'exécution. Obligation scolaire et gratuité adoptées en un premier temps sont, au gré de l'évolution politique, abandonnées.

Quelles ont été les répercussions de la Révolution sur l'enseignement dans notre commune ? Peuplée d'un peu moins de 2 500 habitants répartis en 72 hameaux en 1790, la commune subit les bouleversements politiques du moment en tentant de s'y adapter. La guerre, les problèmes de ravitaillement sont au cœur des préoccupations de la communauté, l'enseignement n'occupant qu'une place très secondaire dans les délibérations municipales. Il se maintient toutefois tout au long de la période : à plusieurs reprises, il est fait mention du régent « *des écoles publiques* » devenu « *instituteur* » à partir de 1792. Une attention toute particulière est accordée au « *civisme* » de l'enseignant qui, par ailleurs doit prêter serment d'être fidèle à la nation et à la loi et « *remplir avec exactitude et fidélité l'importante fonction qui lui est confiée* ».

Car il s'agit de faire des enfants des citoyens modèles, ardents défenseurs de la République. L'emprise du pouvoir politique sur l'enseignement est manifeste et succède donc à celle de l'Église. C'est le sens de la participation des enfants sous la conduite de leur instituteur aux fêtes nationales, telle celle de « *la souveraineté du peuple* » célébrée en grandes pompes à Six-Fours le 20 mars 1798.

La population délaissant progressivement le village de Six-Fours situé sur la colline pour s'installer dans la plaine, la maison commune et l'école sont déplacées. Et la municipalité choisit en 1794 pour accueillir les enfants « *l'une des bastides de l'émigré Audibert au quartier Agasse* ».

On aimerait connaître les résultats de la politique scolaire mise en place par les hommes de 1789. L'instruction a-t-elle progressé ? Hélas, nous ne disposons d'aucune information concernant le nombre d'élèves, d'instituteurs. Fait nouveau cependant dans ce domaine : une femme, « *la citoyenne* » Rose Roubaud choisie par le jury d'instruction publique du district est nommée institutrice à Six-Fours en 1795. Qui est-elle ? Demeure-t-elle en fonction par la suite ? Nous l'ignorons.

La volonté de soustraire l'école à l'influence de l'Église, de laïciser l'enseignement a-t-elle porté ses fruits ? En 1794 sous la pression populaire la municipalité choisit comme instituteur public l'ex-curé de la succursale de Reynier qui, quatre ans plus tôt avait prêté serment à la Constitution civile du clergé avant d'abandonner la prêtrise et de se marier. Ce choix, à cette date, ne manque pas d'étonner. Faut-il y voir l'absence de tout autre personne apte à dispenser un enseignement dans la commune ?

Instruire et éduquer le peuple telle était la mission que s'étaient fixés les révolutionnaires afin d'asseoir la république sur des bases solides. Le coup d'État du 18 Brumaire 1799 sonne le glas de leur espérance.

Un analphabétisme encore très répandu

Noms	Père	Grand-père	Parrain	Marraine
Jean Étienne	0		0	0
Marie-Catherine Buisson	ABS	X	X	0
?	X		X	0
Marie Claire	0		X	0
Claire Julie	X		X	0
Jean	0		0	0
Jean Louis	0		X	0
Jean-Paul Arnaud	0		0	0
Anne Durbec	0		0	0
Marie-Anne Vidal	0		X	0
Joseph Félix	ABS		X	0
Catherine	X		0	0
Magdeleine	ABS		0	0
Jean-Louis Roubaud	X		0	0
Augustine	ABS		X	0
Marie Daniel	ABS		X	X
Marie	X		X	X
Marie-Rose Blanc	X		X	X
Jean-Jacques Durbec	ABS		X	0

Registre d'État-civil, 1792, baptême (AM, Six-Fours).
Légende : 0 : n'a pas signé / X : a signé / ABS : Absent

Sous l'Empire

Les décrets napoléoniens s'ils s'intéressent de très près à l'éducation n'évoquent pas l'instruction primaire. C'est en effet aux élites que s'intéresse Napoléon Bonaparte et non aux petites gens.

Le gouvernement de l'Empire ne fait rien pour les écoles primaires et on voit reparaitre les écoles congréganistes. Comme par le passé, les écoles primaires sont laissées aux bons soins des autorités locales. En revanche les instituteurs sont étroitement surveillés par le clergé et les agents du gouvernement.

Que peut-on retenir de la lecture des délibérations municipales dont nous disposons pour la période allant de 1806 à 1815 ?

L'accroissement du rôle de l'État, tout d'abord, corroboré par le registre des arrêtés de la préfecture du Var. Un jury d'instruction publique examine la candidature des enseignants nommés ensuite par le préfet. C'est le cas des quatre instituteurs en poste à Six-Fours en 1812 qui, après avoir obtenu l'autorisation d'enseigner délivrée par le jury d'instruction de Toulon en 1802, ont été nommés instituteurs primaires par le préfet. Mais sur quels critères cette autorisation est-elle délivrée ? Des connaissances limitées (savoir lire, écrire, compter) et surtout être « muni de son certificat de bonne vie et mœurs » ainsi que le précise le procès-verbal d'examen statuant sur le cas d'un instituteur enseignant à Six-Fours en 1812. Surveillés, les enseignants se doivent de soutenir le régime et participer avec leurs élèves aux fêtes glorifiant l'Empire. C'est ainsi que l'instituteur Jean-Claude Racloz prend part avec ses élèves à une fête en l'honneur du roi de Rome en 1811 et écrit, à cette occasion, un poème à la gloire de Napoléon et de son fils. L'emprise politique sur les écoles reste donc forte en ce début du XIX^e siècle.

Parallèlement la voix des femmes commence à se faire entendre. En 1810, Reine Lecouit adresse une pétition à la commune « *tendant à obtenir d'ouvrir une école publique... pour enseigner aux jeunes demoiselles la lecture, l'écriture et la religion chrétienne* ». « *Considérant que la pétitionnaire est de bonne vie et mœurs et qu'elle est apte à soigner l'éducation des jeunes demoiselles qui lui seront confiées et à les élever dans la carrière de la vertu* » la commune lui donne son accord.

L'enseignement primaire demeure donc tributaire des autorités communales. Ce sont elles qui versent une indemnité de logement aux instituteurs à laquelle s'ajoute une rétribution versée par leurs élèves. Mais leur niveau de vie reste très modeste.

Sous la Restauration

Avec la restauration de la monarchie en 1815 on aurait pu s'attendre à la disparition des écoles publiques. Il n'en est rien. En 1816 le roi signe un texte ordonnant à toutes les communes « *de pourvoir à ce que tous les enfants qui l'habitent reçoivent l'instruction primaire et à ce que les indigents la reçoivent gratuitement* ». Ce que cherche l'État avant tout, c'est à étendre son contrôle sur l'enseignement

en veillant à ce que « *l'instruction primaire soit fondée sur la religion, le respect des lois et l'amour dû au souverain* ». Les maîtres doivent être titulaires d'un brevet de capacité, attribué d'office aux membres des congrégations. La surveillance des écoles est confiée à des comités cantonaux où siègent les représentants du clergé et de l'administration.

Si les délibérations municipales nous apportent peu d'éléments sur la situation de la commune, les archives départementales émanant des services préfectoraux et académiques (dont on sent bien qu'ils se structurent) nous donnent, pour la première fois, des indications précises sur le nombre d'instituteurs et d'élèves dans la commune. En 1830, quatre instituteurs instruisent 119 garçons et deux institutrices accueillent 64 « *jeunes demoiselles* », soit au total 183 élèves. Parallèlement on cherche à améliorer les méthodes d'enseignement et l'on voit apparaître dans la commune la méthode dite de « *l'enseignement mutuel* » pratiquée par un instituteur auprès de 31 élèves en 1830.

À cette date, les écoles de la commune se tiennent aux domiciles des instituteurs, leurs effectifs variant sensiblement (de 15 à 59 élèves). Les cours se déroulent de 8h à 11h et de 13h à 17h et cela tout au long de l'année, avec une fréquentation moindre en été. L'enseignement porte sur la lecture, l'écriture, le calcul mais aussi sur l'instruction morale et religieuse.

On observe également une volonté d'harmoniser les conditions d'enseignement. Les instituteurs reçoivent une indemnité fixe de logement de 150 francs allouée par la commune et de 100 francs pour les institutrices. À cela s'ajoute la rétribution mensuelle versée par les élèves dont le montant est fixé par le rectorat en fonction du degré d'instruction dispensé à savoir « *enfants à la lecture 1 franc, à l'écriture et à la numération 1,50 franc* ». « *Dans les communes où le numéraire est par trop rare - précise le recteur en 1830 - les enfants à la lecture donneraient chaque mois à l'instituteur un pain blanc de 6 livres soit l'équivalent en pommes de terre, légumes secs ou autres objets de consommation domestique. Ceux qui apprendraient à écrire et à chiffrer un boisseau de blé à la moisson...* ».

L'ordonnance prise par Louis XVIII en 1816 prévoyait, on l'a vu, qu'une instruction gratuite soit donnée aux enfants de familles indigentes. Treize enfants « *désignés par le maire* » en bénéficient en 1830... timides débuts de la gratuité dans notre commune !

Sans doute, la situation de l'enseignement primaire et des instituteurs s'améliore-t-elle. Mais, comme par le passé, ils demeurent étroitement surveillés par l'Église et le pouvoir. Il faut attendre la Monarchie de Juillet pour assister véritablement à l'expansion de l'enseignement primaire dans toutes les communes de France.

3. DES PROGRÈS SENSIBLES DE LA MONARCHIE DE JUILLET AU SECOND EMPIRE

Sous la Monarchie de Juillet

Pour Guizot, ministre de l'Instruction publique de 1832 à 1836, le temps est venu de donner à l'école du peuple une impulsion nouvelle. Avec la loi du 28 juin 1833, l'État intervient donc dans l'organisation de l'enseignement élémentaire. Toute commune de plus de 500 habitants est désormais tenue d'entretenir une école publique. On y enseignera « *l'instruction morale et religieuse, la lecture, l'écriture, les éléments de la langue française et du calcul, le système légal des poids et mesures* ». Pour améliorer la formation des maîtres, il est prévu d'ouvrir une école normale par département. Les brevets de capacité sont remaniés et leurs exigences révisées à la hausse. Un premier corps d'inspecteurs primaires est créé en 1835.



Portrait de François Guizot par Jehan Georges Vibert (Château de Versailles)

Dans ce contexte, comment l'enseignement élémentaire évolue-t-il dans notre commune de 1830 à 1848 ?

La loi du 28 juin 1833 entre en application à Six-Fours dès le 1^{er} janvier 1834. Un instituteur communal est choisi en la personne du sieur Vidal « *exerçant dans la commune au moyen d'un brevet de capacité et autorisation* ». Il est logé, lui et son école, dans un local appartenant à la mairie. La commune lui verse une rétribution qui de 1834 à 1836 passe de 200 à 600 francs. Le nombre d'élèves augmentant, l'instituteur se voit dans l'obligation de prendre un adjoint (brevet également). Deux niveaux ayant été définis par la loi Guizot dans l'instruction primaire (élémentaire et supérieure), l'adjoint est chargé du premier niveau comprenant lecture, écriture, calcul mais aussi morale, instruction religieuse et système légal des poids et mesures, l'instituteur, du second incluant également la géométrie et ses applications pratiques (dessin linéaire et arpentage), sciences naturelles, chant, histoire et géographie. L'enseignement demeure payant (1 franc par mois par élève pour le 1^{er} niveau, 2 francs pour le 2nd). Seul un tout petit nombre d'écoliers bénéficient de la gratuité : ils sont 7 en 1847 ! Les dispositions prises à l'échelle nationale et académique ne semblent guère satisfaire la municipalité. « *Loin de répondre aux louables efforts des deux instituteurs chargés de la direction de cette école - déclare le maire en 1845 - les pères de famille continuent comme par le passé à retirer leurs enfants dès qu'ils sont initiés aux premiers principes d'écriture... n'attachant aucun prix à une instruction dont ils sont dépourvus eux-mêmes pour la plupart ; ils continuent à tirer parti de leurs enfants en les employant dès qu'ils ont fait leur première communion soit dans l'arsenal soit*

sur les navires de la marine marchande ou militaire ». Et le conseil municipal décide de supprimer le niveau supérieur et annonce en 1847 que l'école de Six-Fours « *sera dirigée à l'avenir comme elle l'était autrefois... par un seul instituteur* », s'opposant également « *au principe d'un traitement fixe, vicieux en ceci qu'il détruit tout mobile d'émulation* ». L'application de la loi, on le voit, n'est pas sans rencontrer un certain nombre de freins, financiers en particulier.

La loi de 1833 n'ayant visé nommément que les écoles de garçons, l'ordonnance royale du 23 juin 1836 en étend le bénéfice aux écoles de filles. L'autorité préfectorale s'empresse d'intervenir auprès de la municipalité, en vain, celle-ci s'y oppose au nom de raisons financières.

À la fin de la Monarchie de Juillet, en 1848, si l'on en croit les archives départementales, la commune compte deux écoles de garçons - une école communale (36 élèves) et une école privée (25 élèves) - et trois écoles privées de filles de 16, 28 et 40 élèves. 145 enfants sont donc scolarisés à cette date, le nombre de filles (84) étant d'ailleurs supérieur à celui des garçons (61). Ce que l'on observe également à l'échelle nationale.

Dès lors, école communale (ou publique) et école privée sont clairement distinguées. Et c'est en direction de l'école communale que l'État, le département et la commune portent leurs efforts. En 1837 la municipalité se penche sur la construction d'une école communale. Un simple projet d'exhaussement de l'hôtel de ville est envisagé en un premier temps « *lorsque, déclare le maire, nous ne comptons que sur nos chétives ressources* ». Mais ayant obtenu le concours à la fois de l'État et du département « *un projet plus digne du pays que nous représentons, plus spacieux pour les élèves, plus commode pour la famille de l'instituteur* » est envisagé avec la construction d'une maison d'école adossée au côté oriental de l'hôtel de ville.

À l'échelle locale, on le voit, les mesures prises par l'État aboutissent à une progression et à une amélioration de l'enseignement public. Pour autant, celui-ci n'est ni gratuit, ni obligatoire et les enseignants demeurent soumis à un étroit contrôle exercé par les comités locaux de surveillance. Mis en place à Six-Fours en 1835, le comité exerce un contrôle sur la nomination de l'instituteur communal, sur l'enseignement dispensé ou encore, veille à ce que le statut donné à l'école communale soit scrupuleusement respecté, en particulier l'article 6 ainsi conçu « *les dimanches et les fêtes conservées, les élèves seront conduits aux offices divins* » sachant qu'il ne suffit pas de développer l'intelligence des jeunes élèves mais « *qu'il faut encore former leur cœur à des sentiments moraux et religieux pour les rendre éclairés, honnêtes et vertueux* ».

Réduite, l'influence de l'Église n'en reste pas moins présente dans l'enseignement public et à plus forte raison dans les écoles privées encore fort nombreuses à cette époque.

De 1848 à la fin du Second Empire

Votée en mars 1850 dans ce climat de méfiance à l'égard des instituteurs laïcs, la loi Falloux vise à renforcer l'enseignement confessionnel. L'Église obtient à la fois davantage

d'influence sur l'école publique et davantage de liberté pour ouvrir des écoles privées. Les écoles normales sont placées sous haute surveillance. Cependant, par d'autres aspects la loi prolonge l'œuvre antérieure. Les communes de plus de 800 habitants sont tenues d'ouvrir une école de filles. Un salaire minimal de 600 F par an est garanti aux maîtres.

Peu nombreuses et souvent imprécises par le passé, nos sources deviennent beaucoup plus parlantes quant à l'évolution de l'enseignement dans notre commune de 1848 à 1870. L'école fait l'objet de nombreuses délibérations municipales tandis que chaque année est dressé par l'inspecteur d'académie un rapport sur l'enseignement primaire dans l'arrondissement de Toulon, riche d'informations. Que peut-on en retenir ?

Au lendemain du coup d'État perpétré en 1851 par Louis Napoléon Bonaparte, la méfiance prévaut à l'égard des instituteurs publics et elle se maintiendra en particulier durant toute la période autoritaire du régime.

Tout au long du Second Empire, enseignement public et enseignement privé dit « libre » se partagent l'instruction primaire dans la commune. En 1858 on dénombre quatre écoles de garçons : une école publique et 3 écoles privées. L'une de ces dernières, bénéficiant sans nul doute de la loi Falloux, étant ouverte depuis peu par le prêtre desservant la commune. À cette date toujours, la commune compte deux écoles privées de filles dirigées par des institutrices laïques. Douze ans plus tard, soit à la fin du Second Empire, alors que la population de la commune stagne autour de 2 800 habitants, on observe une évolution sensible puisque l'on dénombre 8 écoles. Trois écoles de garçons : une école publique (75 élèves) et deux écoles privées (54 élèves) soit au total 129 garçons scolarisés contre 91 en 1858. Mais c'est surtout du côté féminin que s'observent les plus fortes mutations. Cinq écoles privées dont l'une est dirigée par une religieuse appartenant à l'ordre de la Providence de Gap, scolarisent à présent 143 filles (contre 77 en 1858).

L'enseignement féminin, longtemps négligé dans la commune, enregistre donc une très nette progression, mais continue de relever d'établissements privés. Tandis que du côté masculin l'enseignement public s'impose face au privé. Qu'elle relève des écoles privées ou publiques, la scolarisation touche de plus en plus d'enfants.

Alors qu'en 1860, 110 enfants de 6 à 13 ans n'avaient pas été scolarisés au cours de l'année précédente, ils ne sont plus que 27, dix ans plus tard, ces progrès résultant de la volonté exprimée par l'État d'étendre l'instruction à tous.

Les besoins scolaires sont davantage pris en considération par les autorités académiques et municipales. Des travaux sont engagés à l'école communale, attenante à l'Hôtel de Ville. La municipalité prend en charge l'achat d'objets « absolument nécessaires au service et à la bonne tenue de la classe » : bois de chauffage, crayons, papier. Des manuels scolaires sont achetés pour les besoins des élèves accueillis gratuitement. Bref, on assiste à une nette amélioration de l'enseignement primaire dans notre commune. Tandis que la municipalité accorde peu d'intérêt à l'enseignement féminin, refusant de créer une école publique de filles, elle s'efforce d'encourager la scolarisation des garçons à l'école communale par les moyens les plus divers. En 1861 une

distribution des prix est envisagée pour les élèves de la communale qui « exciterait leur émulation, produirait un grand effet et stimulerait en outre le zèle de leur instituteur ayant à lutter contre deux instituteurs libres... ».

Si de 1848 à 1870 des progrès ont été accomplis, il reste cependant encore beaucoup à faire : accroître la fréquentation scolaire et pour cela assurer la gratuité de l'enseignement primaire, améliorer la formation des maîtres, perfectionner les méthodes d'enseignement, construire des maisons d'école afin de répondre à l'augmentation du nombre d'écoliers. C'est à cette tâche immense que la IIIe république va s'attacher.

4. UNE ÉCOLE POUR TOUS SOUS LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE, GRATUITE, OBLIGATOIRE ET LAÏQUE

Proclamée en 1870, instituée en 1875 à une voix de majorité, la république ne s'impose qu'à partir de 1879, date à laquelle les républicains s'emparent des principaux rouages de l'État.

Plus que jamais l'école devient un enjeu politique opposant conservateurs cléricaux et républicains laïques.

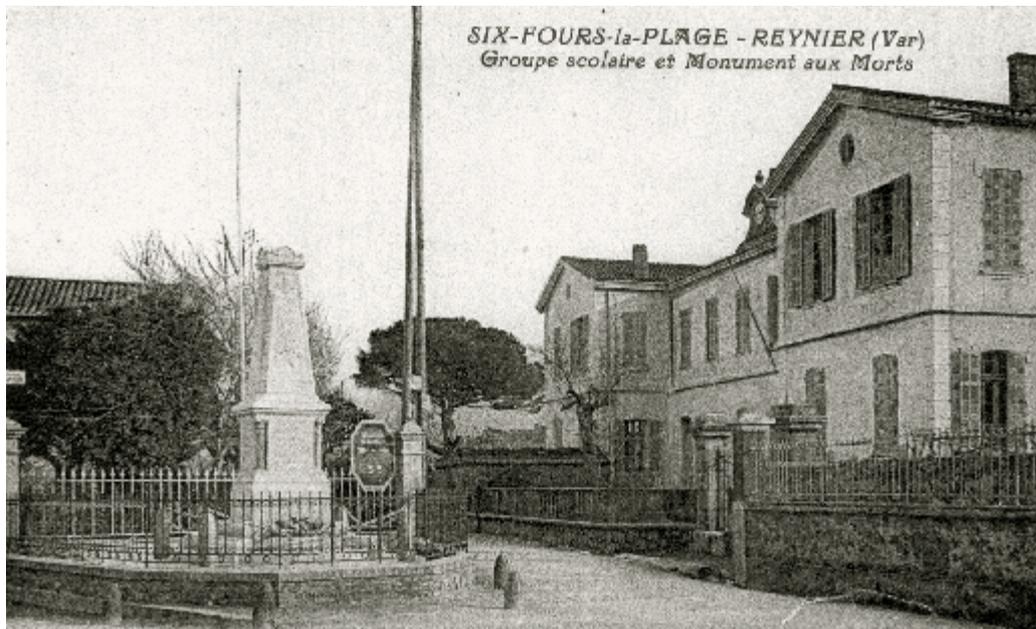
Avant l'arrivée de Jules Ferry au pouvoir en 1879, quelle est la situation de l'enseignement élémentaire ? Certes on distingue des écoles publiques et des écoles privées mais cette distinction tient essentiellement à la nature du financement. Les écoles publiques sont celles qu'entretiennent, en tout ou partie, les communes, les départements ou l'État. Mais les enseignants peuvent très bien être des religieux, d'autant plus que la religion est inscrite dans les programmes d'enseignement. La ligne de partage entre privé et public demeure donc encore relativement floue. Face aux progrès de l'enseignement public, le privé résiste, appuyé par l'Église encourageant l'ouverture d'établissements confessionnels. On le voit à Six-Fours où, en 1872, malgré l'opposition de la municipalité, une école privée de garçons est ouverte par le prêtre de la commune, à Reynier. En 1879-1880, aux côtés des deux écoles publiques (l'une de garçons, l'autre de filles) la commune ne compte pas moins de quatre écoles privées dont deux sont dirigées par des laïcs et deux par des religieuses (appartenant à la Congrégation des sœurs d'Aubenas au Brusç).



Reynier au début du XX^e siècle

École de Reynier
au lendemain de la
1^{ère} guerre mondiale.

Jules Ferry, 1870



En une décennie marquée par la forte personnalité de Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique de 1879 à 1882, l'enseignement primaire est profondément remanié.

L'école publique devient à la fois gratuite, obligatoire et laïque. Comment ces dispositions entrent-elles en application à Six-Fours ?

La question de la gratuité est déjà réglée dans notre commune au moment où la loi est votée en 1881. Instaurée par la municipalité dès 1878 pour l'école publique de garçons, elle sera peu après étendue à l'école de filles. Certes, il s'agit de procurer l'instruction primaire à tous les enfants de la commune, mais les considérations politiques ne sont pas absentes. Selon le maire « *la gratuité est de tous les moyens, le plus propre au relèvement de l'enseignement primaire et le plus sûr aussi pour vaincre l'indifférence et quelquefois même la résistance des parents* » et d'ajouter, ainsi « *on arrivera plus facilement à détruire dans l'esprit des parents cette idée que les instituteurs et institutrices libres sont meilleurs professeurs que ceux qui leur sont offerts par l'État* ». On le voit, la rivalité « *public-privé* » n'est jamais très éloignée.

Rendue obligatoire de 6 à 13 ans par une loi votée en 1882, la scolarisation touche désormais la plupart des enfants de la commune. Cependant jusqu'à la Grande Guerre la fréquentation scolaire n'est pas régulière, les enfants étant absents notamment lorsque les travaux des champs nécessitent plus de bras.

Gratuite, obligatoire, l'école communale doit être également laïque. Par la loi du 28 mars 1882, l'enseignement religieux est supprimé et remplacé par l'instruction morale et civique. La laïcisation de l'enseignement impliquait à terme celle du personnel enseignant. Quatre ans plus tard (1886) la loi Goblet stipule qu'elle doit être effective dans un délai de 5 ans pour les hommes et au fur et à mesure des vacances de poste pour les femmes (le nombre d'institutrices laïques étant insuffisant). La réaction de l'Église est immédiate et c'est en encourageant l'ouverture d'écoles privées qu'elle espère contrer l'enseignement public et reconquérir une

partie de son influence. C'est le cas à Six-Fours où en 1886-1887 une religieuse, appartenant à la congrégation des sœurs de Saint-Joseph d'Aubenas, crée à Reynier une école privée de filles incluant une classe enfantine mixte. En cette fin du XIX^e siècle deux établissements congréganistes sont donc présents sur la commune, l'un à Reynier, l'autre au Brusç.

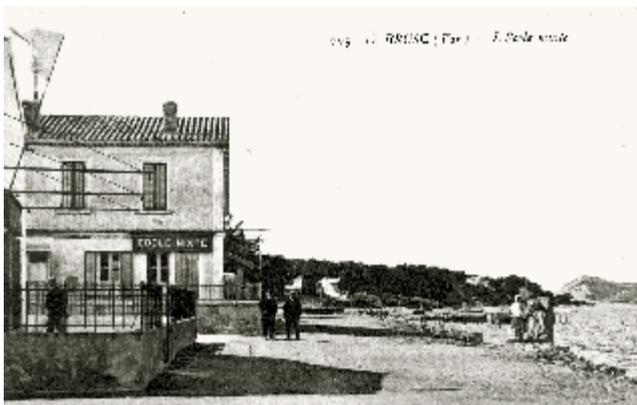
Pour les radicaux au pouvoir c'en est trop. Une série de mesures adoptées de 1901 à 1904 interdisent d'enseignement tous les congréganistes tandis qu'en 1905 est votée la loi de séparation des églises et de l'État. Les membres des congrégations religieuses tentent de réagir en se sécularisant de façon à poursuivre leur enseignement. Les religieuses dirigeant les deux écoles congréganistes de la commune informent ainsi en 1903 l'inspecteur d'académie qu'elles désirent poursuivre comme laïques leurs fonctions d'institutrices. Sécularisations jugées fictives, elles font l'objet d'une information judiciaire et sont condamnées en 1904 à payer une amende. Leurs établissements sont fermés. En ce début du XX^e siècle l'école de la République a donc triomphé.

Si depuis la proclamation de la république en 1870, la rivalité public-privé n'a pas cessé, prenant l'aspect d'une véritable guérilla scolaire au tournant du siècle, c'est que, pour les républicains, il ne peut y avoir de démocratie sans éducation des citoyens. De plus, les enseignements tirés de la débâcle de 1870 et les besoins nouveaux de l'économie contribuent à rendre l'éducation prioritaire. Comment ces objectifs se concrétisent-ils à Six-Fours ?

L'aspect le plus marquant est sans doute la construction de plusieurs écoles publiques sur le territoire de la commune, les maisons d'école existantes ne répondant plus à ses besoins. En 1878 la municipalité décide de construire « *dans le plus bref délai possible* » deux établissements scolaires à Reynier. Avec l'aide de l'État et du département, la commune achète un terrain de 3 000 m² à la sortie du village et fait construire en 1882 « *une maison d'école... qui sera affectée à la tenue de l'école primaire publique des garçons et des filles* ». Une classe enfantine est également créée et installée dans



Photographie de classe à Reynier (Document René Cruvellier).

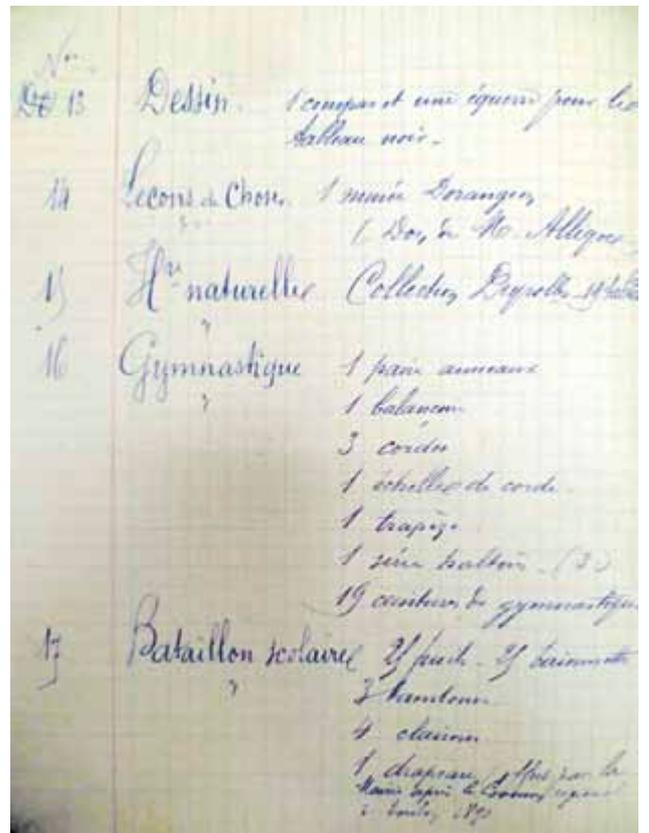


École du Brusuc.

ce groupe scolaire, inauguré en 1884. Quatre ans plus tard le groupe scolaire compte 211 élèves.

La population de la commune étant disséminée dans de très nombreux hameaux, il est décidé de créer deux nouvelles écoles publiques. L'une aux Playes en 1901, secteur en plein développement comptant 512 habitants, « le premier devoir de la municipalité républicaine (étant) de répandre et de propager l'instruction qui peut seule aider à l'émancipa-

tion du travailleur par la connaissance de ses droits et de ses devoirs ». Un bâtiment est loué par municipalité pour accueillir cette école publique mixte. L'autre est créée au Brusuc à la suite de la fermeture de l'école congréganiste et s'installe également dans un bâtiment loué. Quelques années plus tard, en 1909, la mairie achète une maison, à l'angle du quai et de la rue de l'église, transformée en école en 1911.



(Doc. 15) Extrait de l'inventaire du mobilier scolaire de l'école de garçons de Reynier (AM, Six-Fours).

Ce n'est que plus tard, en 1935, qu'une quatrième école publique est créée à La Coudoulière afin d'accueillir les enfants des familles venues travailler à la tuilerie Romain Boyer installée sur la commune depuis le début du XX^e siècle. Parallèlement, l'amélioration de l'équipement des classes se poursuit : achats de tables-bureaux, de livres pour les bibliothèques scolaires, de cahiers, crayons sont réalisés chaque année.

Méprisés jadis, maîtres et maitresses solidement formés par l'école normale jouissent d'une véritable considération. C'est en particulier le cas de Godfroy Jouglas, directeur de l'école de garçons de 1926 à 1956 qui marquera plusieurs générations de Six-Fournais.

Une pédagogie plus performante est développée auprès des élèves répartis en trois cours (élémentaire, moyen, supérieur). Au lire-écrire-compter de jadis se sont ajoutés chemin faisant orthographe, grammaire, arithmétique, géographie, histoire, morale, instruction civique sans oublier les premiers éléments du dessin, du chant, du travail manuel, les travaux d'aiguille pour les filles, les exercices militaires pour les garçons... Car l'heure est à la revanche au lendemain de la débâcle de 1870. En 1882 la commune est sollicitée pour que soit mis en place à Six-Fours un bataillon scolaire regroupant les garçons de plus de 12 ans, (ce qu'elle refuse en raison de l'absence des locaux nécessaires et du petit nombre d'enfants de cet âge).

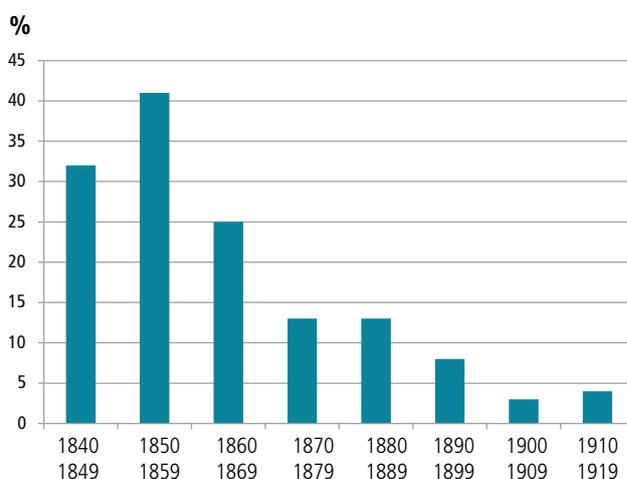
Patriotisme, rationalisme, morale sont les maîtres mots de l'enseignement dispensé. Il s'agit de faire de chacun un ardent défenseur de la patrie et de la république. Les manuels scolaires et les sujets donnés aux enfants sont tout à fait révélateurs de cet état d'esprit. Le certificat d'études vient couronner l'enseignement primaire.

CONCLUSION

Long cheminement que celui qui conduit à l'enseignement public actuel. Bien des batailles ont dû être menées : pour ou contre l'enseignement public, pour ou contre l'instruction des pauvres, celle des filles ... C'est à ce prix que l'instruction a progressé même si bien des efforts restent encore à accomplir pour assurer une véritable égalité en matière de scolarité.



Godfroy, Augustin, Philémon Jouglas a marqué plusieurs générations de six-fournais. À titre posthume et pour le centenaire de sa naissance, la ville de Six-Fours a donné son nom au nouveau Centre Social, qui était autrefois l'école primaire de garçons de Reynier.



Évolution de l'analphabétisme parmi les conscrits six-fournais. (Archives municipales : tableaux de recensement).



Florentin Honoré Alziary, un instituteur seynois et l'innovation pédagogique

Dans le système scolaire français, les institutions, les programmes, les recrutements des enseignants se définissent et se modifient à l'échelle nationale ou départementale. Les communes assurent, elles, le financement des écoles primaires. Les enseignants doivent appliquer les programmes selon des directives acquises durant leur passage dans les écoles normales ou acquises sur le terrain s'ils ne sont pas normaliens. Les inspecteurs primaires jugent s'ils respectent les règles rappelées lors des conférences pédagogiques. Pour aider les institutrices et les instituteurs, très tôt paraît une presse spécialisée et se constituent des amicales qui se transforment en syndicats.

Chaque enseignant peut confronter avec d'autres enseignants, les techniques pédagogiques pour mieux effectuer son métier. Les communes créent les conditions pour faciliter la relation entre enseignants, élèves, familles, par exemple les cantines, les patronages, l'achat de matériel, de fournitures scolaires.

Les membres du corps enseignant peuvent apporter un nouveau savoir-faire pédagogique qui amène souvent l'hostilité de l'administration, des élus ou des familles. Ce fut le cas de Florentin Alziary¹.

Alziary, instituteur, la formation d'un pédagogue

Florentin, Honoré Alziary naît le 26 décembre 1898 à Ascou, village de l'Ariège qui connaît alors une perte progressive de sa population (environ 500 habitants à la fin du XIX^e siècle). Son père, originaire des Alpes-Maritimes, sa mère, fille d'un cultivateur de la localité, s'engagent comme valet de chambre et comme bonne au service d'un officier d'artillerie, propriétaire du château de la Ripelle au Revest. Son père entre peu après à l'Arsenal maritime de Toulon. Il fréquente le groupe libertaire de la Jeunesse libre et ne vote pas. Sa mère, catholique pratiquante, fait donner les premiers sacrements à son fils unique. Ils habitent La Valette puis deviennent propriétaires de modestes maisons dans des lotissements du quartier Aguillon, puis aux Maisons Neuves à l'Est de Toulon. Après le décès de sa mère en 1918, son père se remarie.

Alziary fréquente l'école primaire de Saint-Jean-du-Var, puis l'école primaire supérieure Rouvière. Exempté du

¹ / Voir ses notices biographiques par J. Girault, *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français (1914-1939)*, tome 17, Paris, Editions ouvrières, 1982, précisée dans *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier, mouvement social (1940-1968)*, Paris, Editions de l'Atelier, 2006, site Internet, reprise dans le site Marius Autran, « Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier seynois ». Je remercie Josette Ueberschlag pour les précisions communiquées.

service militaire en 1916, il est le plus âgé de la promotion baptisée "l'Arlequine" d'élèves-maîtres entrés à l'École normale d'instituteurs de Draguignan en 1917. À l'origine d'un journal *Le Normalo*, il exerce un grand ascendant sur ses camarades. Pendant sa scolarité, le directeur de l'EN, Alphonse Gilet, l'apprécie. Alziary reste en relations avec lui par la suite et organise la confection d'un ouvrage avec les anciens normaliens lors de son départ à la retraite en 1937.

Instituteur à Bormes, collaborateur de diverses revues pédagogiques, dont la *Revue de l'enseignement primaire et primaire supérieur*, membre du premier groupe de rédacteurs de *L'École émancipée* dont il est le délégué dans le Var, Joseph Pascal contacte le directeur pour qu'il lui indique un élève. Ce dernier lui conseille de s'adresser à Alziary. Commence alors une grande amitié entre Alziary et Pascal.

En raison de ses qualités, en 1920-1921, Alziary supplée un instituteur du cours complémentaire de Draguignan, décédé. Chargé des cours de Français, d'Histoire, de Géographie et d'Italien, il réussit bien et l'inspecteur veut le maintenir dans ce poste. Alziary, qui préfère exercer dans le monde rural, refuse. Il enseigne successivement à Tourtour (1921-1923), Bras (1923-1929), Tourves (1929-1930), Pierrefeu (sanatorium de La Portanière, 1930-1931).

Il épouse en mai 1932 à Toulon une institutrice de Pierrefeu, Laurence Bernadette Boucabeille, élue au conseil syndical en novembre 1929. Elle fait partie du noyau enseignant pratiquant l'imprimerie à l'école. Ils exercent en poste double au Thoronet (1932-1938), avant d'être nommés à La Seyne en octobre 1938. Florentin Alziary enseigne à l'école François Durand puis à l'école Martini à la tête d'une classe de perfectionnement. Il termine sa carrière en 1954. Le couple eut un fils.

À Tourtour, Alziary exerce les fonctions de secrétaire de mairie mais, en conflit avec le maire, ne tarde pas à démissionner. Il ne retrouve plus par la suite cette fonction pour laquelle les instituteurs sont préparés. Il s'engage dans la politique locale, notamment à Bras où Blancs et Rouges s'opposent. Il choisit ces derniers qui se réunissent au cercle des Travailleurs. Sous l'influence de Joseph Pascal, Alziary, initié à la Franc-maçonnerie en 1925, devient orateur de la loge "L'École de la Sagesse" de Brignoles. Il cesse de cotiser en 1929 sans démissionner officiellement. Aux élections législatives, il vote régulièrement aux premiers tours pour les candidats communistes et reporte sa voix sur le candidat socialiste aux deuxièmes tours. Par la suite il varie ses votes tout en conservant une orientation de gauche. Il cesse de voter en 1968.

La rencontre avec l'organisation syndicale et la pédagogie

Alziary, à la sortie de l'EN, adhère au syndicat des membres de l'enseignement de la région du Sud-Est, devenu au début de 1921, syndicat des membres de l'enseignement des Bouches-du-Rhône et du Var. Comme les autres syndicats départementaux, celui-ci est dissous par décision de justice au début de 1922. Quand se pose la question de l'adhésion de ses membres à la CGTU, en mai 1922, la plupart de ses camarades choisissent la neutralité. Un an plus tard, tous se retrouvent dans l'Union générale des membres de l'enseignement public du Var. L'assemblée générale de Toulon, le 26 novembre 1925, décide d'adhérer au Syndicat national (SN) et donc à la CGT. Mais Alziary reste aussi membre de la Fédération unitaire de l'enseignement (FUE affiliée à la CGTU), la double affiliation étant possible. Il milite surtout au SN pour ne pas se couper de la grande majorité des instituteurs varois. Par l'intermédiaire de *L'École émancipée*, journal de la FUE, il reste en contact avec les instituteurs "révolutionnaires".

L'Association française pour l'avancement des sciences, dont le secrétaire est Georges Lapierre, futur dirigeant du SN, fédère des initiatives départementales. Alziary, instituteur à Bras, conseillé par Lapierre, initie, le 15 mai 1924, une section pédagogique varoise, dont il devient le secrétaire archiviste. Ce "groupe d'études", section varoise de l'Association française pour l'avancement de la science, défini comme "modeste", veut contribuer à l'entraide professionnelle et à "l'initiation corporative". Les jeunes adhérents veulent mettre en commun leurs expériences pédagogiques pour pratiquer leur métier de façon plus collective. Selon l'appel paru dans le bulletin d'avril-juin 1924, il rassemble des jeunes "qui auraient le loisir de donner une collaboration effective" pour leur "perfectionnement professionnel". Ces instituteurs veulent aussi rénover l'observation locale conseillée par l'administration.



En mars 1926, ses membres votent l'adhésion à l'Union générale, c'est-à-dire à la section départementale du SN, maintenant reconnue par la loi. Le règlement intérieur de 1926 de l'Union générale prévoit la création d'une commission de pédagogie autonome intitulée "section pédagogique varoise". Les statuts de cette dernière en six articles prévoient "le perfectionnement professionnel" et l' "initiation corporative". Les premiers adhérents participent aussi à la création d'un Groupe de jeunes, ouvert à tous. Son secrétaire Alziary y expose un programme de réflexions sur l'enseignement de la géographie régionale. Il publie une étude sur "associations et syndicats : considérations historiques, conceptions".

Le règlement intérieur de la section du SN, rédigé à la fin de 1926, prévoit la création de commissions dont une pour la pédagogie qui fonctionne de façon autonome sous le nom de "section pédagogique varoise". Pour en faire partie, il faut acquitter une cotisation supplémentaire de six francs. La première publication du groupe rappelle les grandes étapes de l'histoire des organisations corporatives d'instituteurs dans le Var. L'article non signé a été composé par Joseph Pascal.

Un chantier innovant associe enseignement et recherche pédagogique. Dans un premier temps, la géographie régionale retient les attentions à partir d'une proposition d'utilisation pédagogique des cartes postales. La décision d'en réunir puis de les utiliser par thèmes découle de l'appel aux membres du syndicat pour qu'ils offrent "leurs services, réflexions et documents". Alziary et ses amis composent aussi une monographie sur la culture de l'olivier.

Le bulletin de la section du SN comporte des espaces consacrés à la pédagogie nouvelle (poèmes expliqués, réflexions sur l'enseignement de l'histoire ou de la géographie, appels à des écrivains pour la littérature, dont Paul Valéry, interventions de militants, pratiques collectives par les cahiers roulants). Des questions et des éléments d'explications constituent des points de départ pour les leçons de morale. La volonté de perfectionnement professionnel permet de présenter les découvertes de la psychologie et de la pédagogie, par exemple les méthodes privilégiant l'activité personnelle des enfants. Les premières recensions bibliographiques sont présentées le plus souvent par Alziary ou Pascal. Le syndicat souhaite pour tous les enfants l'introduction de l'enseignement de l'instruction civique et de l'histoire dès le cours élémentaire. D'autres thèmes (l'homogénéité des classes par exemple) apparaissent en marge des articles émanant de la section.

A la veille du congrès national de Strasbourg en 1926, Alziary fait adopter par tous les membres du conseil d'administration le souhait que Gaston Clémendot, instituteur de l'Yonne, qui présente son manuel d'histoire au congrès, s'entende préalablement avec la FUE "pour rédiger un ouvrage unique".

Le groupe, autour d'Alziary et de Pascal, intervient dans la préparation du congrès national de 1927 sur la nationalisa-

tion de l'enseignement. Le postulat repose sur le rôle primordial joué par la société, le "milieu social de l'école" pour que "l'enfant forme et affine sa personnalité morale". Il faudrait partir du droit de l'enfant et non des droits des parents, de l'État et de l'éducateur. Il en résulte, selon eux, une nécessité de libérer l'éducation pour la rendre "maîtresse de son recrutement, de ses programmes, de ses méthodes" selon l'idéal syndicaliste. Aussi faut-il nationaliser l'enseignement avec monopole universitaire et gestion par les personnels en collaboration avec les "représentants des groupements économiques du pays".

La rubrique "la vie pédagogique" rassemble aussi des réflexions d'un petit groupe d'enseignants (Alziary, le responsable de la rubrique, Pascal notamment) contre l'encyclopédisme des programmes ou pour réserver l'enseignement de l'histoire aux grandes classes. L'analyse de manuels relève aussi de ses compétences. Originalité, Alziary y expose son penchant pour la recherche documentaire à fins d'utilisation dans son enseignement. Il présente ses réalisations, son fichier, sa méthode de classification, l'établissement de fiches, les possibilités discographiques ou cinématographiques.

Alziary, militant syndicaliste

Les membres de l'Union générale, le 26 novembre 1925, décident d'adhérer au Syndicat national et désignent Alziary au conseil d'administration. Il présente pour l'assemblée générale de juillet 1926 un rapport sur les futurs statuts de l'organisation tout en étant chargé de rédiger l'annuaire des postes, description des écoles primaires du Var. Pour ces deux tâches, il réunit une abondante documentation en liaison avec les instituteurs varois et les militants nationaux. Responsable de la commission pédagogique jusqu'en 1934, il en reste membre jusqu'en 1939. En liaison constante avec Joseph Pascal, il polémique à diverses reprises avec d'autres responsables. Désigné comme délégué suppléant du Var pour le congrès national du SN de 1927, il préfère participer au congrès de la FUE. Cette décision lui vaut des critiques. Il participe à nouveau au congrès de la FUE à Besançon en août 1929 et en fait un long compte-rendu, critique à l'égard des instituteurs communistes, dans le bulletin de l'Union générale en octobre.

Alziary devient secrétaire général de la section syndicale départementale après l'assemblée générale du 3 janvier 1931. Responsable de l'action, de l'administration et de la commission pédagogique de la section syndicale, il présente une motion, adoptée à l'unanimité en avril 1931, qui propose l'exclusion du syndicat des collègues qui n'ont pas suivi le mot d'ordre de grève des jurys d'examen des bourses. Conséquence, un quart des adhérents varois sont exclus. Délégué pour le congrès national de Paris de 1931, ses votes s'y distinguent souvent de ceux de l'autre délégué du Var, Paul Maurel (blâme pour le secrétaire général de la CGT Léon Jouhaux, votes contre la nécessité de réunir les deux-tiers des mandats d'un congrès pour décider une action, contre la suspension de l'abstention des jurys comme forme de lutte pour les traitements, pour la motion d'orientation 3). Dans le compte-rendu du congrès dans le Bulletin, il écrit notamment : *"Un autre détail nous fut agréable : l'absence de tricolore dans la décoration de la tribune de la salle, c'est peut-être seulement fortuit. Dans certains congrès, le bleu, blanc, rouge nous offusque passablement pour que nous ne manquions pas l'occasion de signaler ce signe matériel de l'indépendance du syndicalisme"*. Aussitôt le Préfet le traduit devant le Conseil départemental de l'enseignement primaire. Une motion de solidarité est votée par le conseil syndical unanime ; de nombreux enseignants protestent dans la presse. Finalement, lors de la réunion du Conseil départemental, le 19 décembre 1931, le directeur de l'École normale Gilet, dans son rapport, conseille de ne pas sanctionner Alziary sous réserve d'une déclaration de sa part. Dans la presse paraît alors un communiqué : "Le secrétaire général du Syndicat traduit devant le CD pour une phrase du compte rendu du Congrès de Paris, déclare qu'il n'a jamais été dans sa pensée d'attaquer ou d'offenser le drapeau national".

Alziary, après le refus par l'assemblée générale du 21 juillet 1932 de sa motion sur la collaboration avec l'administration, démissionne de sa responsabilité de secrétaire général et expédie les affaires du syndicat jusqu'en octobre. Le 24 novembre 1932, il devient le responsable du bulletin syndical. Par la suite, il se distingue par deux interventions importantes : après avoir reçu des réponses au questionnaire paru dans le Bulletin, il publie, en juin 1933, un projet de réorganisation du conseil syndical sur la base des sections cantonales. En mai 1935, paraît son rapport sur "l'état matériel de l'école" dans le département.

Alziary, tout en étant membre du Syndicat national, continue à adhérer à la FUE jusqu'à la fusion de 1935. Correspondant de *L'École émancipée*, il assure aussi la correspondance des divers groupes de jeunes dans le département. De même, il entretient des relations avec les espérantistes.

Alziary participe au Rassemblement universel de la Paix à Bruxelles en septembre 1936 et en fait le compte rendu dans le bulletin syndical. Comme beaucoup de militants des "Amis de *L'École émancipée*" en train de se constituer - et Alziary anime le groupe dans le département -, il marque des distances à l'égard de la direction du Syndicat national



des instituteurs (SNI) sous le Front populaire. Il s'en explique par lettre à Pascal, le 3 avril 1937, "Je nourris à l'égard de la politique une aversion complète et foncière. Adhérer à un Parti de gauche serait accepter le confusionnisme presque fatal qui conduirait rapidement à des expressions ou à des actes en total désaccord avec ma sincère pensée".

Alziary et les Freinet

Alziary suit l'activité pédagogique du couple Freinet dans les Alpes-Maritimes, comme Joseph Pascal. Un peu plus tard, le beau-frère de ce dernier Pierre Rossi, père de l'écrivain Pierre Moustier décédé récemment à La Seyne, commence à dessiner pour L'Éducateur prolétarien et d'autres publications du couple.

Alziary et Pascal rendent visite à Célestin Freinet, à Bar-sur-Loup, lors d'un congé à Pentecôte, les 24-26 mai 1926². D'autres visites se déroulent. Des contacts permanents entre Alziary et Freinet s'établissent. A la différence de Pascal, pionnier des activités dirigées et animateur des cours post-scolaires d'adultes, Alziary s'inspire des techniques nouvelles (textes libres, correspondances interscolaires, imprimerie à l'école). En 1926, il achète une presse à imprimer puis fabrique une presse à rouleau. Alziary devient à la fin de 1926 le représentant varois de ces techniques innovantes. Il participe au premier congrès des "imprimeurs" à Tours en novembre 1927 organisé par Freinet. À intervalles irréguliers,

le bulletin présente des informations, presque exclusivement rédigées par Alziary, sur l'imprimerie à l'école et publiée, en juillet, les noms des trois instituteurs et quatre institutrices varois qui pratiquent cette "technique pédagogique". Pour lui, "L'imprimerie excite, enhardit les doués; elle aide et encourage les inintelligents"³. Il donne aussi des aperçus sur l'évolution des idées de Célestin Freinet, par exemple son hostilité aux manuels scolaires (1928).

En 1932-1933, les attaques virulentes contre Freinet redoublent, relayées par les milieux de droite. Dans *L'Éducateur prolétarien*, bulletin lancé la même année, dont Alziary était un des principaux collaborateurs, une campagne de soutien à Freinet s'organise. Bien que Freinet n'adhère pas au SN, le dirigeant national Alphonse Levasseur annonce dans *L'École libératrice*, le 28 janvier 1933 le soutien syndical, non pas à la pédagogie de Freinet, mais à l'instituteur menacé de sanctions, "Nous souhaitons l'abandon de poursuites qui ne se justifient pas à nos yeux, et nous l'avons dit !". Le secrétaire général du SN, saisi par Alziary et Pascal, proteste auprès de l'inspecteur d'Académie des Alpes-Maritimes. Alziary consacre un long article de neuf pages à *l'affaire Freinet* présentant le contenu des techniques pédagogiques accompagnant l'imprimerie à l'école. L'article, envoyé à *L'École libératrice* pour contrebalancer la réaction modérée de Levasseur, est refusé. Lors de la réunion du conseil national, le 14 avril 1933, le représentant du Var demande des éclaircissements. On lui répond que la commission unanime de *L'École libératrice* a refusé l'article. Le bulletin syndical varois en avril 1933 publie deux articles accusateurs. L'un en italiques, non signé, titré "La censure à *L'École libératrice*", regrette la décision des dirigeants nationaux, car "la pratique de la démocratie impose l'expression de toutes les tendances". L'autre article en caractères gras sous le titre "Défense administrative", reproduit la contribution d'Alziary. Pour les instituteurs varois, Levasseur, faisant preuve d'imprudence, a commis "une faute si lourde que l'on peut l'interpréter comme une forfaiture". Ils notent : "Le SN, par le truchement du secrétaire en question, apparaît comme le plus ferme soutien de l'état de choses actuel [et il] devra se tirer de l'ornière collaborationniste, dangereuse jusqu'à la compromission". Après cet épisode violent, habituel dans le syndicalisme enseignant, la tension retombe mais, la section départementale, ou ceux qui parlent en son nom, affiche son désaccord avec l'orientation nationale modérée confirmée à deux reprises. Le bulletin varois de juin-juillet 1933 insère une pétition nationale sur papier rose en faveur de Freinet, que les adhérents doivent retourner à Alziary. Les signataires s'engagent sur deux points : « Pour réclamer le respect de la légalité scolaire. Pour assurer la défense de l'école laïque ». Combien de Varois ont signé ce texte ? Lors de l'assemblée générale de juillet 1933, une majorité de présents ne suivent pas Alziary dans sa condamnation sans appel de la direction nationale. Au congrès national où Alziary expose les travaux



2 / Voir site Internet, *Bulletin des Amis de Freinet*, juin 1970, texte d'Alziary sur les visites à Bar-sur-Loup. Voir aussi Pascal (Joseph), *Une existence en toutes lettres*, Genève, Perret-Gentil, 1972, 240 p.

3 / Cité dans la brochure de Célestin Freinet, "Plus de Manuels scolaires", Saint-Paul-de-Vence, éd. de l'Imprimerie à l'École, 1928. L'auteur présente longuement les pratiques d'Alziary à Bras. Note de Josette Ueberschlag.

de l'Imprimerie à l'école, Levasseur défend la position adoptée par la direction nationale et accuse Alziary d'avoir eu une attitude "indigne d'un instituteur syndicaliste". Ce dernier, selon son témoignage, demande à faire une mise au point, intervention qu'on lui refuse puisqu'il n'était pas délégué. La salle s'enflamme, les spectateurs soutiennent Alziary depuis la tribune. Finalement dans la commission constituée pour examiner les motions, la proposition varoise est refusée par toutes les autres sections départementales.

Dans les années 1930, dans les initiatives pédagogiques propres à Freinet, Alziary, collaborateur régulier du journal *L'Imprimerie à l'école*, puis de *L'Éducateur prolétarien*, dirige le service des correspondances scolaires⁴, prend part à tous les congrès, aux travaux des équipes de travail. Animateur de la Fédération varoise des coopératives scolaires, il s'investit dans les activités de la Cinémathèque coopérative de l'enseignement laïc⁵ qui encourage l'utilisation du Pathé-Baby.

La guerre et l'après-guerre

Nommé à La Seyne à la rentrée de 1938, Alziary, gréviste le 30 novembre 1938, non mobilisé, est suspendu, en octobre 1941, en application des mesures contre les officiers de loges maçonniques alors qu'il ne fréquente plus de loge depuis 1929. Il ne perçoit aucun salaire pendant une année puis seulement 500 francs par mois. Il loue des terres pour les cultiver. Il entre alors comme secrétaire-comptable à la caisse d'assurances sociales "Le Travail", dirigée par des militants de l'ancienne CGT. Il apparaît alors comme un employé de confiance dans les locaux abritant des réunions clandestines de mouvements de résistance et des transferts de fonds.

Son épouse, à la suite d'une longue maladie, meurt en janvier 1944. Alziary, à la Libération, réintègre l'enseignement. Comme il enseignait en 1939 dans une classe de retardés scolaires après avoir effectué un stage national de formation pour l'enseignement spécialisé, il obtient la classe de perfectionnement dans la cour basse de l'école Martini et la conserve jusqu'à sa retraite (1954). Il y emploie les techniques Freinet et continue à occuper d'importantes responsabilités dans le mouvement.

Dirigeant toujours le service des correspondances interscolaires, il écrit en 1947 avec Freinet une brochure "d'Éducation Nouvelle populaire" sur *Les Correspondances interscolaires*. Responsable du groupe varois de l'École moderne, adhérent de la Cinémathèque coopérative de l'enseignement laïc, il préside depuis Noël 1946, et pendant une dizaine d'années, le conseil d'administration de la Coopérative de l'enseignement laïc. Lors de la première assemblée annuelle de la CEL au congrès de Dijon (avril 1947) qu'il préside, est

4 / Voir F. Alziary et C. Freinet, *Les correspondances interscolaires*, Brochure d'éducation nouvelle populaire, n° 37, novembre 1947, Cannes, Editions de l'école moderne française.

5 / Note de J. Ueberschlag. La Cinémathèque coopérative de l'enseignement laïc, créée en juillet 1927, intégrée dans la Coopérative de l'enseignement laïc (CEL), constituée en 1928, la cinémathèque devient une section de la CEL.

créé l'Institut coopératif de l'école moderne qui marque la rupture définitive de Freinet avec le Groupe français d'éducation nouvelle, auparavant chargé des réflexions sur les questions pédagogiques. Mais lors des réunions de l'ICEM, l'attitude de Freinet l'oblige à n'avoir qu'une attitude effacée. Il en résulte une dégradation de ses rapports avec Freinet, dont il n'approuve plus l'autoritarisme. Toutefois, rendant compte du congrès de Nancy (Pâques 1950), la couverture de *L'Éducateur*⁶ reproduit une photo où il figure avec d'autres militants.

En 1953, il contribue au lancement du manifeste "Unis pour défendre l'École Moderne". La Cinémathèque coopérative de l'enseignement laïc ne fonctionnant plus, il participe maintenant, pour le cinéma à la Fédération des œuvres laïques du Var qui a pris le relais du cinéma à l'école en diffusant du 16 mm à la place du Pathé-Baby le 9,5 mm, trop fragile⁷. Alziary retrouve sa place dans le conseil syndical à la Libération et y demeure jusqu'en 1952. Il obtient deux voix, en juillet 1945, pour le poste de secrétaire général. Membre de la commission des affaires administratives, délégué au congrès du SNI de Grenoble en 1946, il vote notamment, le 13 mai 1948, une motion favorable à la mise en demeure d'avoir à abandonner pour tous les syndiqués leurs responsabilités à la FEN-CGT, et le 2 juin 1949 une motion souhaitant l'autonomie et la "reconstruction d'une CGT démocratique". Pour l'élection au conseil syndical en novembre 1949, il figure à la fois sur la liste "pour un syndicalisme indépendant et constructif", qui soutient la direction nationale du SNI, et sur la liste présentée par les amis de *L'école émancipée*. Il devient archiviste de la section départementale en janvier 1950 et membre du comité de rédaction du bulletin syndical. À partir de janvier 1952, il occupe la responsabilité de secrétaire de la commission des affaires corporatives. Il continue à animer le groupe des militants *École émancipée* dans le département. Délégué du SNI à La Seyne, il entre en conflit en 1951 avec la municipalité à direction communiste et le maire, ancien instituteur syndicaliste Toussaint Merle, à propos de l'indemnité de logement des enseignants. Il reste pendant quelques années membre du conseil syndical au titre des retraités, responsable de la commission les concernant.

Alziary, désigné pour siéger au Conseil départemental de l'enseignement primaire le 3 décembre 1945, démissionnaire avec ses camarades à la fin de 1953 pour protester, à la demande du SNI, contre la politique gouvernementale répressive et antilaïque, est réélu le 21 janvier 1954. De 1948 à 1954, il siège à la Commission administrative paritaire départementale et au Comité technique paritaire.

Alziary exerce des responsabilités mutualistes. Représentant la société de secours mutuels de l'enseignement public du Var au congrès de naissance de la Mutuelle générale de l'éducation nationale (8 décembre 1946), il devient membre du conseil d'administration et archiviste de la caisse varoise, dès sa création en mars 1947 et le demeure jusque dans les années 1960. Toujours membre du CA, puis du bureau

6 / 1^{er} juin 1950.

7 / Note de J. Ueberschlag.

de la section, il figure sur les listes "d'action mutualiste et d'amélioration de la Sécurité sociale" pour les élections de la caisse primaire de Sécurité sociale en 1950, en 1955 et en 1962.

Parallèlement à son métier, Alziary exerce les fonctions de juge pour enfants à Toulon de 1945 à 1956. Retraité, il s'occupe du lancement d'une maison pour handicapés dans le quartier de Tamaris à La Seyne.

Alziary, qui habite "L'Abri", vieux chemin des Sablettes, avec l'institutrice, ancienne militante syndicaliste, Marguerite Meiffret, décède le 15 mars 1989 à La Seyne.

En conclusion, militant syndicaliste, Florentin Alziary anime, dans le Var, le groupe d'instituteurs et institutrices utilisant les techniques de l'Éducation nouvelle permettant la rénovation pédagogique et provoquant l'intervention des élèves,

comme les pratiques Célestin Freinet et ses adeptes. Travaillant d'abord dans un cadre rural, il transpose son expérience à La Seyne dans l'enseignement spécialisé tout en conservant des responsabilités dans les organisations centrées sur les Alpes-Maritimes.

Il est un des rares dirigeants du mouvement national Freinet à avoir exercé des responsabilités syndicales durables, marquées par un soutien aux militants se réclamant du syndicalisme révolutionnaire, sans toutefois perdre tout contact avec la direction nationale du syndicalisme des instituteurs.

Dans le SNI, cette situation se produit souvent, d'autant plus que l'hostilité avec les instituteurs communistes ne cesse de croître dans les années 1950. Pourtant dans le Var, il ne semble pas que ces distances relèvent de divergences à propos des techniques pédagogiques, mais ont des origines plus politiques.



FILM : MALRAUX, une école au cœur des cités

« Sans agir la couleur doublerait »
(Marcel Migozzi)

L'éducation se ferait-elle à l'écart du monde qui ne posséderait aucune valeur éducative ?



Le film (<https://youtu.be/2huK4Mc1zQE>) relate certains épisodes de formes d'apprentissage expérimentées à l'école Malraux dans la cité Berthe de La Seyne-sur-Mer où de 1985 à 1991 les logements sont occupés par des couches de la population culturellement fragiles (le nombre de familles tsiganes est passé de 21 à 450). En 1991 une équipe pédagogique jeune se soude pour combattre les risques communautaires en faisant de l'école un lieu de vie où les échanges (création d'un parlement des enfants, d'un parlement des parents) permettent de créer un réseau souple où chacun peut trouver les contacts nécessaires pour faire reculer l'échec scolaire tout en se construisant.

1. L'ÉCOLE MALRAUX, UN LIEU DE VIE QUI MET À LA DISPOSITION DES ENFANTS UNE DIVERSITÉ D'EXPÉRIENCES.

En juin 1995, onze classes partent à Chibrans dans des locaux de vacances prêtés par EDF. Ils apprennent et grandissent en regardant, en touchant, en manipulant dans un milieu nouveau pour eux. Le journal « Grand-Mère Berthe raconte », créé en 1973, reflète comment les élèves vivent le rythme d'une école ouverte sur monde : on trouve une série d'articles sur la forêt de Janas, le reboisement, l'écologie et le camping à Signes. Il témoigne de la mise à disposition des élèves de lieux où tout est objet éducatif. L'exemple du journal consacré à la semaine de camping à Signes rend compte de la vertu éducative de la vie quotidienne : le lézard, la fourmilière, la luciole, le blaireau, une couleuvre et dans la petite rivière, le Latay, une limace, un crapaud.

Elle facilite aussi l'accès des enfants à la vie réelle de la cité : « Nous sommes descendus du car, nous avons marché. Et après nous avons vu le ruisseau du Latay. C'était tout propre avec le soleil et tout d'un coup nous avons vu cette horreur. Il y avait des roues, des bouteilles, des morceaux de bois, des assiettes, des roues de voitures, du carton et des bidons d'essence ». Les élèves rencontrent le berger : « Il y avait des moutons, deux chèvres, trois chiens, des poules et des brebis. Nous avons posé des questions au berger ; nous avons aussi vu des chevaux blancs et marron ». Puis ils sont

reçus par les pompiers : « Ils nous ont fait voir trois camions de ville, deux motos et deux postes de radio. Ils nous ont montré une ambulance, le masque à oxygène, le lit pour les malades. Le Chef des pompiers nous a dit combien de litres il y avait dans le camion : 600 litres. On lui a posé des questions : comment on a éteint le feu ? ».

À travers une radio interne, baptisée « Danse le Mia », les enfants valorisent leur enseignement en le partageant avec leurs pairs au cours de petites émissions fabriquées par leur soin. À ceux qui pourraient s'imaginer que l'enseignement se perd et que les enfants perdent leur temps, il est bon de préciser que chaque atelier, chaque initiative est un plus dans la découverte d'autres moyens d'apprendre.

Les instituteurs deviennent des conseillers qui orientent les élèves vers les connaissances à apprendre, les méthodes à employer, les questions à se poser ou encore les personnes à rencontrer dans leur entourage à tel ou tel moment : celles qui veulent bien les faire bénéficier d'une expérience plus étendue et de leur compétence propre.



2. L'ÉCOLE MALRAUX, UN LIEU DE VIE QUI MULTIPLIE LES RENCONTRES

Dans l'école la création d'une bibliothèque mobilise les parents, les instituteurs, le directeur et les élèves. Ils ont défini l'aménagement du local, le choix des livres et la répartition des travaux : certains parents sont menuisiers et fabriqueront des meubles, d'autres sont électriciens et installeront un éclairage adapté à une salle de lecture, les mamans couvriront les livres, créeront des coussins et s'occuperont de la mise en place du système de prêt. C'est grâce à la présence des parents que les choses évoluent : ils sont devenus observateurs et acteurs de la vie scolaire.

Leur présence, en montrant comment les hommes se mettent en rapport les uns avec les autres ajoutent à la démarche de l'acceptation de l'AUTRE. Voir ses propres parents être acteurs dans la vie de l'école a entraîné des modifications importantes de comportements. De nombreux enfants ont pris confiance en eux. Cette modification d'attitude entraîne aussi une modification des rapports entre enfants eux-mêmes, entre les parents et les enseignants.

La maman d'Achouak vient, l'après-midi, apprendre à coudre aux petits, tandis qu'un père enseigne la menuiserie. Quant à Monique, lorsqu'elle commence à raconter aux gamins son Alsace natale, le silence devient palpable. Yeux marine, verbe haut et accent légèrement traînant, elle parle pendant des heures, devant des enfants passionnés, des forêts vosgiennes, de la potasse, du kugelhöpfer et du munster. Grâce à ses démarches, appuyées par celles du directeur, 80 élèves partiront début octobre passer huit jours à Sélestat (Bas-Rhin). Avec bien sûr une quinzaine de



Cosquer avec les élèves

parents. « Leur participation nous permet de réaliser ce type de projets. Mais, surtout, elle modifie peu à peu le regard des enfants. L'univers de l'école leur devient plus proche », explique le directeur.

En 1992, 2 500 personnes sont ainsi venues admirer les peintures « rupestres » réalisées par les élèves sur tous les murs de l'établissement.

Michel Breil, lui, raconte comment il a transmis à des centaines d'enfants sa passion des Arts Plastiques, son goût pour les belles choses, posé des interrogations sur le monde et chaque fois les réponses n'ont cessé de le surprendre : « par petits groupes, nous avons observé le bord de mer, récupéré des coquillages, mais aussi photographié le sable et les traces laissées par la mer. Chaque enfant a réalisé un collage et écrit des poèmes sur la mer, de très courts poèmes s'inspirant des célèbres haïkus japonais. »

Il conclut : « LA VIE DANS LE PARTAGE DES CONNAISSANCES PREND TOUT SON SENS ».



Être apprenti à l'école d'apprentissage des chantiers navals seynois, une chance ?

André, Théo et Milou ont suivi tous les trois l'école technique privée des CNIM, ou école des apprentis.



C'est en entrant à l'école des apprentis que tout naturellement **André** a intégré le chantier naval de La Seyne. Tous les hommes (et une femme) de la famille travaillaient aux chantiers. Au 6^e rang au concours d'entrée, il maintient ses bons résultats au cours des trois années à l'école d'apprentissage.

Émile habite Toulon. Son père travaille à l'arsenal maritime. Naturellement Émile devait présenter le concours d'entrée à l'école des apprentis de l'arsenal, il choisit celui des chantiers, moins difficile... et non militaire.

André et Émile seront des militants syndicaux et des membres actifs des commissions apprentissage, sport et enfance du comité d'entreprise.

Quant à **Théo**, orphelin de père, il intègre les chantiers bien malgré lui. Une 4^e du collège Martini redoublée brillamment le révèle à lui-même et au goût de l'étude. Mais il faut travailler. Il entre à l'école des apprentis toute proche. Militant syndical actif, pendant de nombreuses années, Théo est secrétaire du comité d'entreprise et représentant du personnel au conseil d'administration.

Être apprenti à l'école technique privée des chantiers a-t-il été une chance pour ces trois jeunes gens ?

Logo des Forges et Chantiers de la Méditerranée
Chantiers de La Seyne

NOM : Piacco

Date de naissance : 13.10.49

SPECIALITE après orientation : Mouleur cabine

Date d'entrée aux Chantiers	Date de fin d'apprentissage	Atelier occupé après apprentissage
1.10.51	15/11/58	

COURS D'APPRENTISSAGE

Concours d'entrée (Noms)	1 ^{er} ANNEE (Noms et classement)	2 ^e ANNEE (Noms et classement)	3 ^e ANNEE (Noms et classement)
3/12	11/56	11/30	11/20
	13/48	11/25	15/24

RENSEIGNEMENTS

Provenance et situation de famille : Lycée Beauvais - N.Y. C.E. Père chômeur F.C.P. mère s.p. (3 enf.)

Opérations sur palette d'apprentissage : Possibilités manuelles : Bonnes Possibilités intellectuelles : A.B.

Commentaire : un peu fonceur et intelligent mais bon joueur, tout le monde.

Résultats de fin d'étude : C.H.P. 1958

(Doc. 2) photographie d'une fiche avec description des données.

Dans le corpus des 2 000 fiches administratives des apprentis des chantiers disponibles aux archives départementales du Var (série 48 J) un échantillonnage de 650 fiches classées par ordre alphabétique, indifféremment des promotions - auquel s'ajoute une promotion entière celle de 1963 - a été prélevé. Le corpus de 2 000 fiches couvre la période de 1947 à 1982 - incomplet, des fiches ont disparu, d'autres sont très incomplètes ou non utilisables.

Un recrutement annuel qui dépend des commandes de l'entreprise



Tableau du nombre de candidats pour trente-cinq années. Période 1944 à 1979

Chaque année entre 90 et 300 jeunes gens, âgés de 14 à 16 ans, se présentent au concours de recrutement. Ils sont en moyenne 191 dans les années d'après guerre, 114 dans les années 60 et 212 dans les années 70.

Une promotion annuelle d'une cinquantaine d'élèves environ est retenue selon les besoins en main-d'œuvre : le recrutement est plus faible dans les années 1947-1966 (période FCM) puis il s'accroît de la fin des années 60 au début des années 80 (période CNIM). Cela correspond à l'évolution des chantiers navals au cours des deux périodes.

Qui sont ces jeunes gens ?

Ces jeunes gens ont entre 14 et 16 ans lorsqu'ils entrent à l'école d'apprentissage. La plupart ont un niveau scolaire de 5^e ou 4^e. Dans les années 1970, certains ont un niveau scolaire de 3^e et sont titulaires du BEPC.

Les jeunes apprentis viennent pour moitié de l'établissement d'enseignement secondaire principal seynois : d'abord école Martini puis collège Martini – établissement regroupant le niveau primaire et le niveau secondaire, devenu lycée Beauvais en 1959. Cependant il est difficile de savoir précisément s'ils viennent de la section générale ou de la

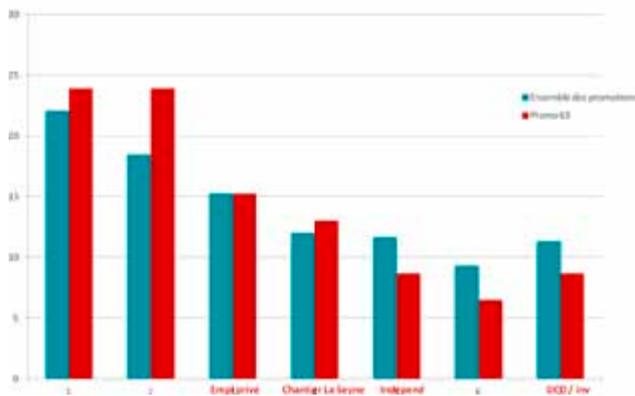
section technique de l'établissement seynois même si cela est parfois dit.

En revanche, pour la période la plus ancienne, beaucoup sortent de l'école primaire avec le certificat d'études. Différents témoignages montrent que beaucoup de ces jeunes adolescents se trouvaient en difficulté scolaire et l'école des apprentis leur a permis de reprendre pied.

Ce qui surprend aussi c'est la part importante des apprentis d'origine toulonnaise. Ils viennent surtout du collège technique de Toulon, le fameux collège Rouvière où la première année était une année de préparation à l'entrée à l'école des apprentis de l'arsenal de Toulon. La sélection y était rude également. Dans l'agglomération, l'école des apprentis des chantiers navals seynois était en quelque sorte le deuxième choix.

Prenons l'exemple de la promotion de 1963, celle d'André Nicolai : les informations disponibles pour la promotion de 1963 sont les plus complètes. Les jeunes gens sortent majoritairement du collège, section générale ou section technique du lycée Rouvière ou du lycée Beaussier à La Seyne. Certains viennent de l'école primaire.

L'origine sociale des jeunes apprentis, déterminée par la profession du père (voire de la mère) est, sans grand étonnement, majoritairement ouvrière. Ils proviennent de l'arsenal maritime de Toulon, des chantiers navals seynois et d'autres entreprises privées. La part des jeunes dont le père travaille à l'arsenal de Toulon ou dans les entreprises privées surprend car on pouvait penser que ceux travaillant aux chantiers seynois étaient majoritaires. Mais d'autres, minoritaires, ne sont pas d'origine ouvrière (fonctionnaire et indépendant).



Répartition par origine professionnelle des pères

Il en résulte une origine géographique logique, si on associe profession du père (voire de la mère) et origine scolaire du jeune apprenti. Une idée qui paraît évidente doit être rectifiée : les Seynois ne sont pas majoritaires, ce sont les Toulonnais et ceux issus des communes environnantes qui dominent (Ouest et Est toulonnais).

Au total quel est le profil de ces jeunes apprentis entrés à l'école des apprentis des chantiers navals ?

Ce sont des jeunes adolescents plutôt en difficulté scolaire, moins scolarisés en début de période que dans les années

70-80, enfants d'ouvriers très majoritairement mais moins seynois que toulonnais.

Que deviennent les jeunes apprentis ?

Le concours réussi - des épreuves de niveau modeste selon les témoignages - les jeunes apprentis signent un contrat d'apprentissage de trois ans qui peut être résilié au bout de deux mois de présence. Le jeune apprenti reçoit une rémunération "qui couvrait à peine les frais de bus" se souvient Émile qui venait de Toulon.

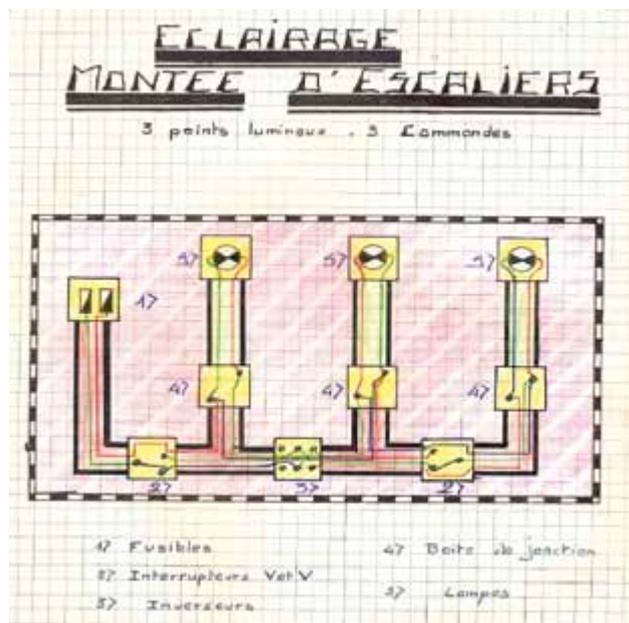
Les abandons

La première année, une partie non négligeable des recrues abandonne l'école des apprentis : ainsi sur un échantillonnage de 650 fiches consultées, 101 recrutés abandonnent, renonçant après quelques mois de présence parce que cela ne leur plaît pas ou parce qu'ils vont travailler ailleurs. Trop faibles ils ne finissent pas l'année, sont renvoyés sur les travaux ou renvoyés tout court au bout d'un ou deux ans. L'exemple de la promotion de 1963 est encore plus flagrant : 16 sur 47 (dans ce qui est connu : 3 sont résiliés, 1 est mis sur les travaux et un départ familial) abandonnent soit un bon tiers, ce qui est beaucoup. Mais n'est-ce pas une époque où les jeunes gens avaient le choix ?

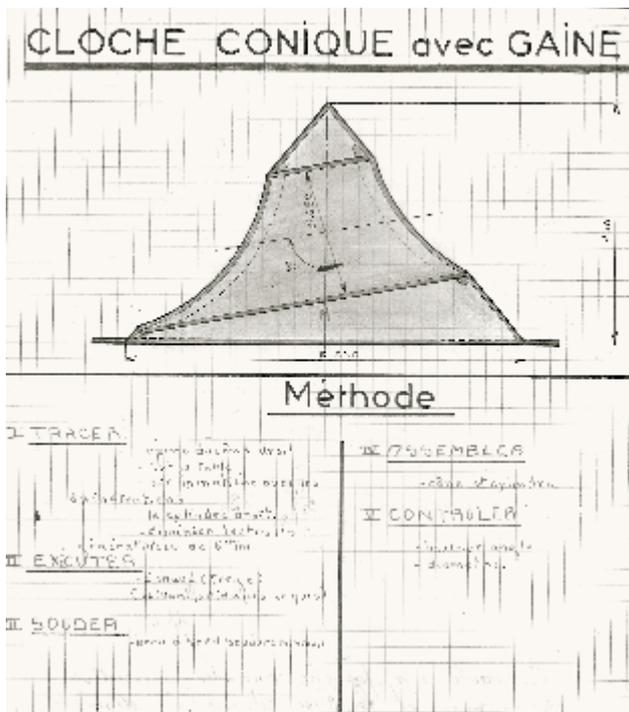
Les années d'apprentissage

La première année est une période de préapprentissage où les jeunes gens abordent toutes les spécialités : ajustage, chaudronnerie, soudure, électricité... Selon le classement obtenu l'apprenti choisit (ou pas) sa spécialité pour les 2^e et 3^e années du cursus.

Les enseignements se répartissent à peu près équitablement entre enseignement théorique, activités physiques et enseignement pratique à l'école et dans les ateliers. Les spécialités des 2^e et 3^e années évoluent dans le temps : mécanicien ajusteur, tourneur, monteur câbleur, chaudronnier construction navale, tuyauterie, soudage, électricien monteur.)

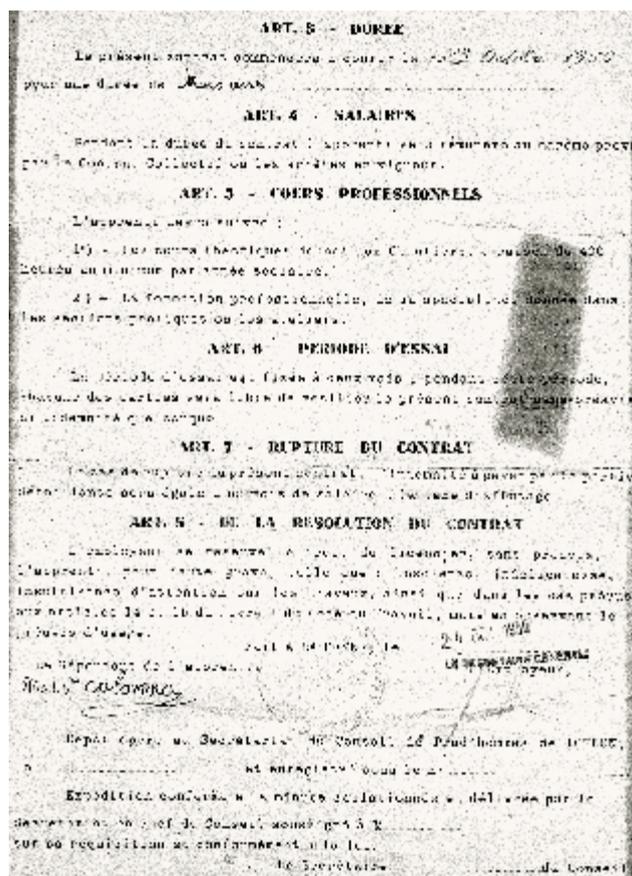


Dessin d'éclairage d'une montée d'escalier (cahier d'atelier d'un apprenti).



Étude pour une cloche conique avec gaine

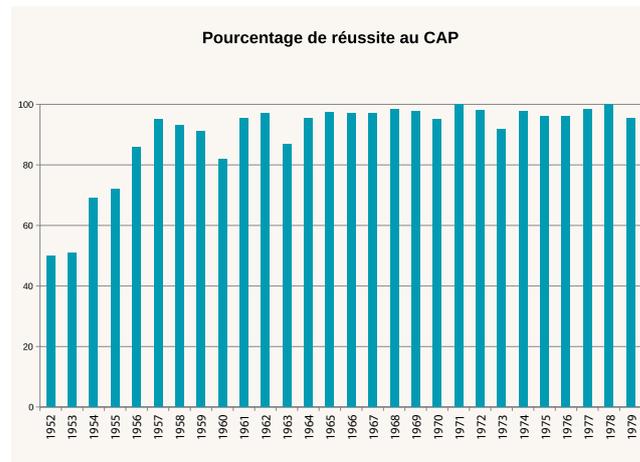
Articles du contrat



Le CAP sanctionne les trois années d'apprentissage

Le graphique ci-après indique le nombre de reçus de 1952 à 1979 (période FCM-CNIM) : un peu plus de trente reçus dans la première période et autour de 45 dans la seconde. Le taux de réussite s'approche des 100 %, ce qui fait la fierté des moniteurs... etc. L'examen se déroule dans un établissement public (Collège Cisson, Lycée Rouvière...),

il est commun à tous les apprentis de tous les établissements privés et publics. Admis au CAP, l'apprenti devient OP1 (ouvrier professionnel 1^{ère} catégorie). Les non reçus mis sur les travaux en tant qu'ouvrier spécialisé, peuvent repasser un essai professionnel pour accéder au statut d'OP1.



Des moniteurs proches, attentifs, ambitieux

Tous les anciens apprentis gardent une affection particulière pour les moniteurs des disciplines techniques et d'atelier proches d'eux. "J'ai une profonde considération pour mes professeurs d'atelier" témoigne Émile. Anciens ouvriers, ils avaient l'ambition d'amener ces jeunes gens à un aussi bon niveau que ceux qui sortaient des collèges et lycées techniques de l'éducation nationale. André Banti, René Bazucchi, Laurent Benfenati, M. Colle, André Salignac, pour ne citer que quelques uns d'entre eux y parviennent, et les excellents résultats au CAP les confortaient. D'autant que les conditions d'enseignement aux chantiers navals y étaient moins bonnes pour les apprentis : outillage de l'école trop souvent dépassé, manque de matériaux récupérés dans les ateliers.



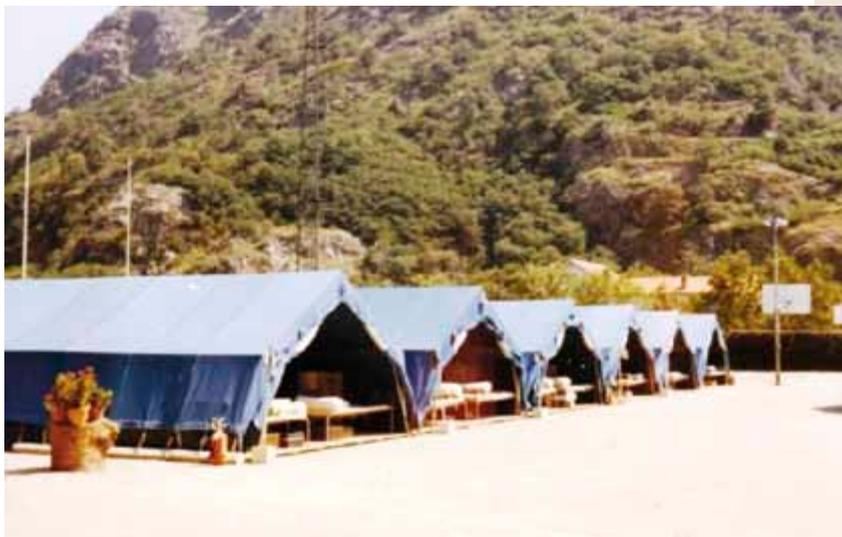
Les moniteurs

Les carrières de Jean, Émile, Baptistin, André... et d'autres

Théo Pépino nous faisait remarquer que les plus doués d'entre eux devenaient cadres ou s'engageaient dans la lutte collective syndicale et politique comme l'illustrent les parcours de Jean, Émile, Baptistin ou André... et d'autres.



Les moniteurs et la colonie de Tarascon-sur-Ariège



Jean est né en 1950. Il appartient à une famille ouvrière installée à deux pas des chantiers navals. Jean est destiné à y travailler, il faut apprendre un métier rapidement. Il sort du lycée Beaussier après la 4^e, il entre au centre technique privé en 1964 après avoir passé le concours, il a 14 ans. Il suit sans encombre les trois années d'apprentissage. Classé 11^e à la sortie, il ne choisit pas sa spécialité, il est tourneur.

L'entreprise leur fournit une caisse à outils, un bleu ou une salopette, et à un moment des chaussures de sécurité. Jean se passionne pour le dessin industriel, les mathématiques, *"les heures passaient vite"* raconte-t-il. D'autres découvrent le français. Des ingénieurs et parfois des professeurs de l'éducation nationale assurent les cours d'enseignement général.

Arrivés sur les travaux, *"le regard des autres nous donnait une bonne image"* dit cet ancien. *"À la fermeture des chantiers, ajoute Jean-Louis, on a pris conscience de l'importance du centre d'apprentissage et de la qualité de ses membres, qui pour la plupart ont connu une reconversion avantageuse"*.

Jean, comme les anciens apprentis, se souvient des colonies de vacances passées à Tarascon-sur-Ariège, de la vie de camp, de la fête au village. Il se rappelle la visite d'une fonderie, des matchs de football, "une équipe redoutable" précisent-ils tous, des lieux et des activités qui les rapprochaient.

Des moniteurs les accompagnaient ainsi que des membres de la commission apprentissage du comité d'entreprise. Si le lieu appartenait à la direction, les activités étaient organisées par le Comité d'Entreprise. Ainsi pendant une semaine les apprentis en vacances se confrontaient dans un challenge regroupant tous les sports, des "jeux de pistes et jeux intellectuels".

Au cours de l'année scolaire, le comité d'entreprise organise des journées et des activités spécifiques : sorties trimestrielles, sorties de fin d'études ; piscine, patinoire, équitation, séjour de ski à Allos. Et les apprentis participent aux activités sportives du Comité d'Entreprise.

Émile réitère *"sa fierté d'avoir appartenu à cet illustre centre... et d'avoir une place dans cette grande entreprise"*.

La promotion interne

Jean, comme d'autres, saisit l'opportunité de la promotion, interne encouragé par l'ingénieur Delay, responsable de la formation professionnelle.

Bien que tourneur, Jean aime le dessin industriel où il semble particulièrement doué.

Il prépare le CAP de dessinateur en suivant les cours de Vanves par correspondance. Il passe le CAP en candidat libre au lycée Beaussier. *"Mais, dit-il, j'ai dû attendre un an pour avoir une place de dessinateur"*. Il intègre le bureau d'études où il travaille sur les charpentes de Fos, les ponts flottants et pour l'armement des rampes, sous-marins puis missiles M2, MU.

Encouragé par l'ingénieur Delay qui poussait ceux qu'il sentait les plus aptes et les plus volontaires, Jean prépare le brevet professionnel (avec des professeurs du lycée technique Rouvière à Toulon) puis suit les cours du CNAM (conservatoire national des Arts et Métiers) pendant un an et demi, le samedi, pour obtenir le BTS. Ils étaient cinq ou six dans ce cas. Jean termine sa carrière comme ingénieur.

Le même phénomène existe à l'arsenal maritime voisin. Dans sa dimension sociale traditionnelle, la marine donne à ses ouvriers civils et militaires la possibilité de se former dans des écoles internes et de monter dans l'échelle hiérarchique- techniciens supérieurs et ingénieurs dans la production - sans toutefois crever le "plafond de verre" de la direction tenue par ceux sortis des grandes écoles classiques telles que Polytechnique, l'X et le Génie maritime.

D'autres se tournent vers le militantisme, l'engagement syndical ou politique au détriment de la promotion ouvrière, c'est le cas de Baptistin Colonna. Connu pour son engagement au comité d'entreprise, Baptistin s'est intéressé au patrimoine et à la mémoire des chantiers navals. Il a déposé de précieuses archives syndicales aux archives départementales varoises, ouvertes à tous.

Baptistin est entré en 1950 à l'école des apprentis des chantiers, il a 15 ans. Orphelin de père, sa mère est poissonnière à Toulon. Les chantiers navals étaient l'assurance d'avoir un métier et de gagner sa vie rapidement : *"Chez les petites gens, écrit-il, on ne pensait pas autrement"*.

Après l'école primaire, Baptistin suit la première année de l'école technique Rouvière - considérée comme préparatoire à l'école des apprentis de l'arsenal. Une cliente de sa mère, femme d'un ingénieur des chantiers navals seynois, l'incite à se présenter au concours d'entrée de l'école d'apprentissage à La Seyne.

Il présente de bonnes capacités intellectuelles. Sa mère veut qu'il soit menuisier (comme son père), lui veut être électricien et ses professeurs le voient traceur de coque. Doué en géométrie descriptive, il sera traceur de coque.

Baptistin effectue ses trois années d'apprentissage sans encombre et obtient le CAP de traceur de coque. Il précise : *"En 1950 nous avons une vision enfantine restrictive des événements. Nos attitudes, nos ambitions n'étaient pas celles de ceux rentrés en 1970. Pour eux, 1968 était passé par là"*. C'est ce que dit Jean cité plus haut : *"L'apprentissage s'est déroulé dans l'ambiance plus libre de la fin des années 60, on allait danser au Pollux, une cave à Claret"*.

Alors qu'il est sur les travaux en tant qu'OP1, Baptistin prépare le CAP de dessinateur aidé par son chef d'atelier puis le brevet professionnel. Il raconte : *"Pendant deux ans j'allais suivre le soir, après le travail, deux fois par semaine au domicile de mon chef, des cours de math et de résistance des matériaux. Je rentrais chez moi vers 21h, 21h15"*. Plus tard, lui aussi aidera des jeunes gens des chantiers en donnant, pendant deux années, des cours à son domicile.

Pendant le temps de l'apprentissage il suit des cours de législation sociale qui le *"gonflaient"* selon son expression, et pourtant il ajoute : *"je ne pensais pas qu'un jour je ferai du syndicalisme et que je serai passionné par le droit du travail"*. De 1953 à 1983, Baptistin travaille aux FCM, puis aux CNIM et NORMED. Il devient l'un des militants responsables du syndicat CGT.

Élu au Comité d'entreprise en tant que membre du syndicat des ETDAM-CGT, il a été longtemps responsable de la commission "loisirs et culture". Baptistin Colonna est successivement secrétaire du CCE et représentant des salariés au conseil d'administration des sociétés FCM, CNIM, NORMED.

Il est connu pour être quelqu'un de très compétent, celui qui réglait les problèmes administratifs des personnels.

"Il avait une organisation exceptionnelle, dit l'un des membres actifs du CE, on pouvait tout lui demander".

Il n'hésitait pas à dire à ses collègues : n'oubliez pas d'aller *"militier dans la tôle"* (aller travailler dans les ateliers) alors qu'ils utilisaient une grande partie de leur temps et au-delà à organiser les activités du CE. Il était en quelque sorte le garant du respect des règles sociales.

Traceur de coque puis dessinateur au bureau fabrication coque avant de rejoindre le bureau d'études niveau 2, il a peu bénéficié de promotions car dit-il *"on ne peut ignorer la discrimination à l'égard des militants CGT"*.

À la fermeture des chantiers navals, Baptistin poursuit son action militante au sein de l'AMIANS où il participe à la mise en place du plan social, dont les stages de conversion et les mises à la retraite.

Certains anciens apprentis ont saisi une "deuxième chance", en s'appuyant sur les formations qui leur étaient accessibles et, avec beaucoup de travail, ont atteint le niveau de cadres supérieurs. D'autres se sont tournés vers l'action collective pour une amélioration des conditions de vie et de travail de l'ensemble des travailleurs. Leur engagement a permis à beaucoup d'accéder à la culture, aux sports et aux loisirs proposés par le comité d'entreprise. Eux-mêmes ont suivi des écoles syndicales et politiques. *"Les réunions confrontent les idées, écrit Émile, et apprennent à analyser, à dialoguer"*. Les activités du comité d'entreprise ont contribué à "former" certains ouvriers, formation dont ils ont tiré profit à la fermeture des chantiers navals : un tel est devenu photographe, un autre journaliste, un troisième découvre le théâtre, un autre la peinture...

André Nicolai, très engagé dans la commission de l'apprentissage et dans la commission des sports du CE à 40 ans au moment de la fermeture de l'entreprise NORMED, c'est un homme jeune. Pendant 15 ans, il gère un bar à Saint-Jean-du-Var : *"Ce que j'ai appris au chantier dans la gestion collective au comité d'entreprise, témoigne-t-il, m'a beaucoup aidé dans mon nouveau travail"*.

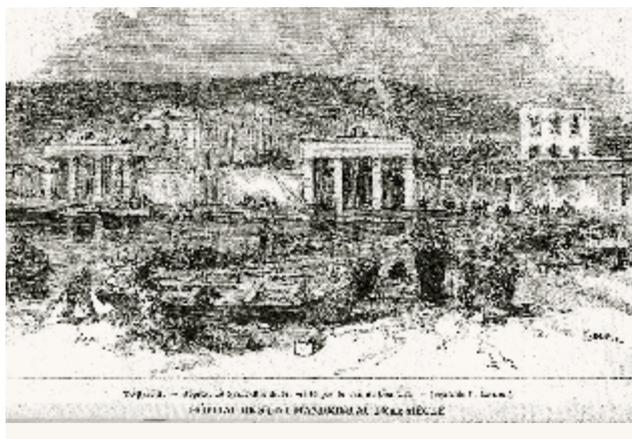
Alors l'école des apprentis, une chance ? Oui pour André, Théo, Émile, Jean, Baptistin... qui ont su la saisir.



LES ARPÈTES

De l'École des Apprentis Mécaniciens de la Flotte (1936) à l'École des Systèmes Technologiques et Logistiques Navals (ce jour)

L'école des apprentis mécaniciens, chauffeurs et scaphandriers de la Marine s'installe sur le site de l'hôpital Saint-Louis de Saint-Mandrier en 1936.



En 1939, par peur de bombardements italiens, les élèves sont évacués vers Lorient. Puis lors de l'occupation de la Bretagne, ils reviennent vers l'école de Saint-Mandrier, mais au sabordage de la flotte en 1942 et pendant l'occupation des locaux par les allemands, l'école est dissoute, les élèves dispersés.

Elle rouvrira le 1^{er} avril 1945 :

"Je suis entré fin 1945 comme apprenti (ou arpète), à l'école des apprentis mécaniciens, témoigne Claude B. Les bâtiments étaient très endommagés, des pans de murs lézardés et des pierres partout". Il finira sa carrière en qualité d'officier.

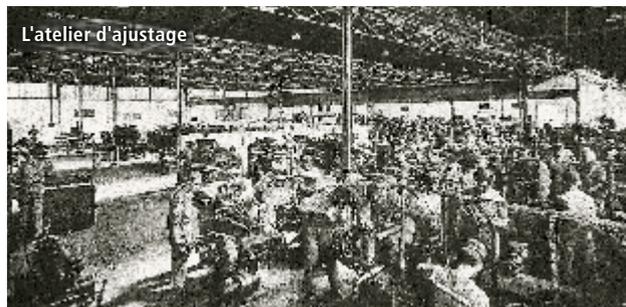
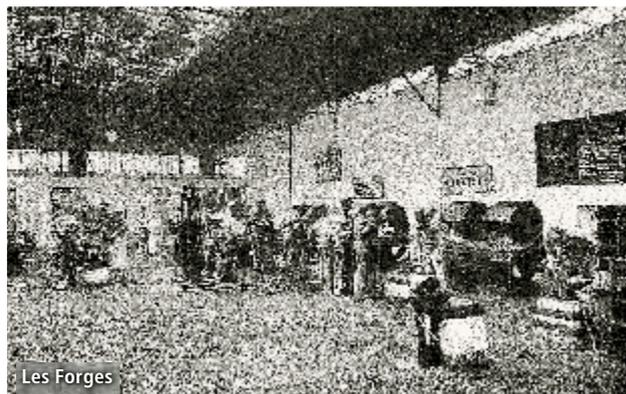
POURQUOI CHOISIR CETTE ÉCOLE EN 1945 ?

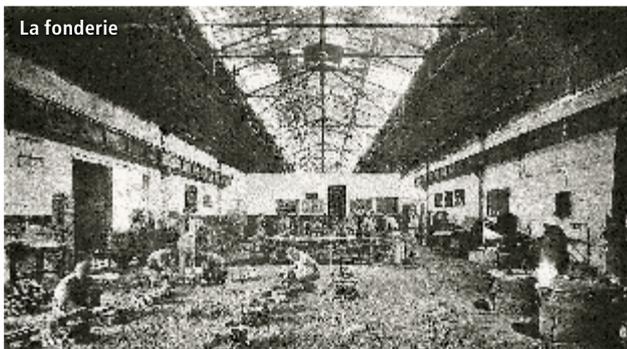


On sortait de la guerre. L'école des mousses et l'école des apprentis mécaniciens rassuraient les familles souvent issues d'un milieu modeste : les formations étaient solides et le travail assuré. L'École des Apprentis Mécaniciens de la Flotte assurait gratuitement une formation diplômante et la sécurité pour l'avenir. À la signature de son engagement, l'élève recevait une prime d'habillement et une solde mensuelle. Le candidat, lors de son inscription, devait être âgé de 15 ans et 6 mois minimum (17 au plus) et avoir le certificat d'études ou un niveau de cinquième.

LES ARPÈTES (nom familier donné aux apprentis) y apprenaient un métier : ajusteur, tourneur, chaudronnier, forgeron, soudeur-mouleur, mais aussi chauffeur et plongeur.

La formation, gratuite, durait 18 mois, à l'issue de laquelle ils devaient signer un engagement de 5 ans dans la marine.





La fonderie

Les apprentis ont gardé le souvenir de leurs années de formation et ne le regrettent pas, malgré la dureté de cet engagement où la discipline est de rigueur. L'élève se prend en charge totalement, lave son linge, repasse, reprise, fait la vaisselle, lave les sols, les sanitaires, etc. L'instruction professionnelle représente l'essentiel du temps de formation de l'apprenti. Il s'agit de former un personnel apte à la conduite des machines et capable d'effectuer les opérations nécessaires à bord des bâtiments de la flotte.

Des cours de français, mathématiques, physique, histoire et géographie font partie de l'enseignement général, mais aussi le sport, la voile et le maniement des armes.

À l'issue de leur formation à l'EAMF, les apprentis sortent brevetés, après engagement, rejoignent leur affectation sur les bâtiments de la flotte : croiseur, torpilleur, aviso, dragueur, sous-marin et d'autres bâtiments.

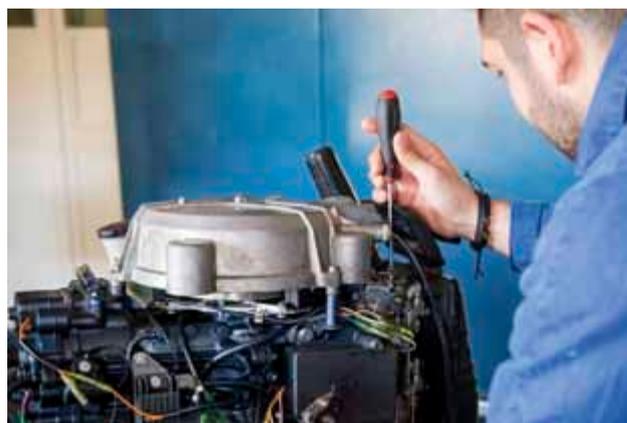


La possible promotion des apprentis après l'EAMF

Diplômé, l'arpète, fier de ses galons peut évoluer tout au long de sa carrière : matelot puis quartier-maître, il peut devenir officier marinier et officier en passant les concours successifs.

Plus qu'une formation, l'apprenti de l'EAMF reçoit une véritable éducation. Il n'acquiert pas uniquement un métier, mais aussi une culture marine, l'esprit marine. Cela se traduit par la devise : **HONNEUR PATRIE VALEUR DISCIPLINE**

- De 1936 à 1987, date de la dernière promotion d'arpètes, 28 495 élèves ont reçu leur brevet.
- De 1936 à 1942, l'école a formé 3 004 mécaniciens ;
- De 1945 à 1956, 7 355 ;
- et de 1957 à 1988, ils sont 18 136 mécaniciens à être sortis diplômés.



Comment a évolué l'EAMF ?

En 1963, l'école de plongée du groupe écoles des mécaniciens (GEM) est créée. En 1971, le centre d'instruction naval (CIN) regroupe les écoles d'armes, de transmissions et de détection.

En 1989 il devient groupement des écoles d'énergie de la Marine (GEEM) qui inclut la formation des officiers Énergie. Par souci de rationalisation, le Pôle Écoles Méditerranée (PEM) est créé en 2015.

Quatre écoles composent le PEM, parmi lesquelles l'école des systèmes technologies et logistiques navals (ESTLN) assure la formation dans le domaine de la production d'énergie, de la sécurité et de la logistique grâce aux 3 groupements d'instruction : mécaniciens, électriciens et sécurité.

Le centre d'instruction naval de Saint-Mandrier est le plus grand centre d'instruction de la Marine. Il s'étend sur 90 hectares répartis en deux sites, reliés par un tunnel.

La surface bâtie représente 8 hectares et est desservie par 14 kilomètres de routes.



Rameurs devant l'école



????????????????

Pascal Monforte¹ précise que l'école compte maintenant 1800 élèves. Il n'y a pas de "plafond de verre", ajoute-t-il. Le jeune apprenti peut accéder à l'encadrement par la promotion interne.

L'école est mixte, sans limite, aussi bien pour les filles que pour les garçons. La carrière de chaque élève est ouverte. Elle dépend de ses résultats scolaires, du travail fourni, des connaissances acquises et des compétences.

Maxence, élève entré en 2016 en formation élémentaire métier matelot machine (FEM MOMACH), représente la toute jeune génération des Arpètes de la Flotte :

"J'étais élève de collège et par le biais d'une journée découverte organisée par la Chambre des Métiers, j'ai été intéressé par le stand de la Marine Nationale. On m'y a proposé de faire un stage découverte approfondi. Par la suite j'ai eu le choix de m'engager dès la sortie du collège, soit de préparer un bac pro. J'ai choisi de m'engager et d'apprendre un métier à l'ESTLN. En entrant dans la marine nationale, j'espère voyager et mener à bien ma carrière de sous-marinier".

SOURCES

L'histoire de l'EAMF par le Capitaine de Corvette Duranton.

REVUES

- Cols bleus et pompons rouges
- Bulletin de liaison "les ARPETES"
- Dessins de P. Péron "Sur la peau de Bouc"
- site internet : www.defense.gouv.fr
- Site des ARPETES

JEAN CONSTANT ET CHRISTIAN TOULOUSE, TOUS DEUX ANCIENS ÉLÈVES DE L'EAMF, TÉMOIGNENT :

Itinéraire d'un Arpète : Christian Toulouse

Né dans la maison familiale à Salies-de-Béarn, le 14 mai 1953, jour de l'Ascension, j'ai passé ma petite enfance auprès de mes parents commerçants en fruits et légumes et de ma grand-mère Margot, un fin cordon bleu.

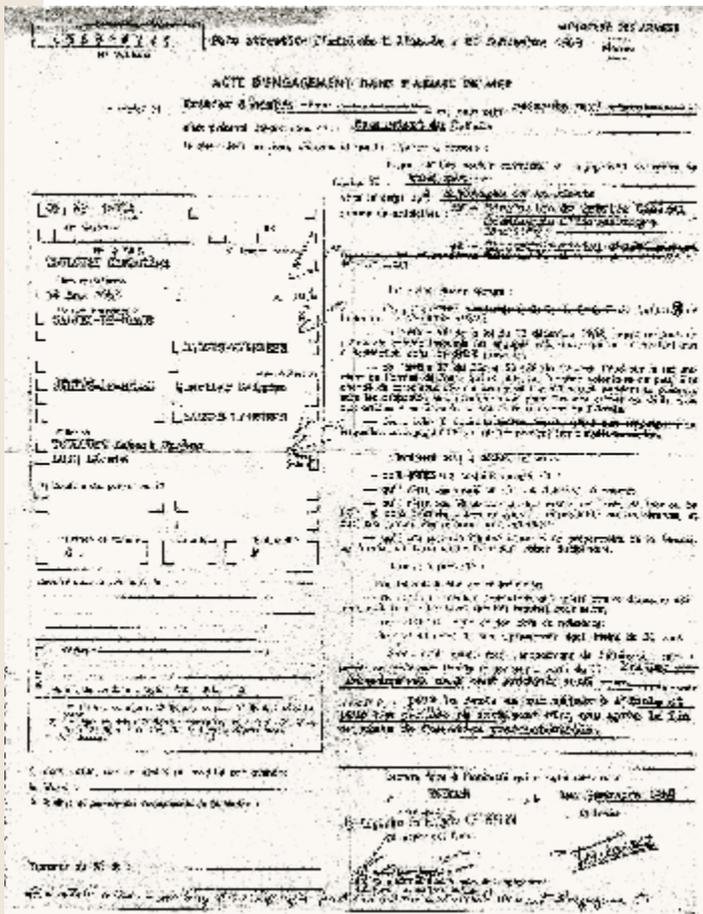
¹ Pascal Monforte, Capitaine de frégate, commandant l'école des systèmes technologies et logistique navals (ESTLN).

J'ai débuté mon éducation à "l'école des Frères". Monsieur Cazalé le directeur, puis l'abbé Laroque et enfin le Doyen Sourauste n'étaient pas tendres, il fallait filer droit pour ne pas s'exposer à des punitions et/ou des châtiments corporels. Mes résultats scolaires n'étaient pas très brillants. Je pensais plus à passer mon temps à jouer au football ou à la pelote sur le fronton. Mes parents ont décidé de m'envoyer au pensionnat. À Mauléon, petite ville de la Soule, dont l'économie reposait sur la confection des Espadrilles, se trouvait l'Institution Saint-François qui était également un petit séminaire. La première année, ce changement de vie m'a un peu perturbé et malgré un travail fourni plus important, les résultats attendus n'étaient pas là, ce qui m'a valu de redoubler la 6^e.

Ensuite, la 6^e, la 5^e et la 4^e se sont déroulées de façon convenable, les résultats se faisaient sentir et en fin d'année, mes efforts étaient récompensés par le prix d'anglais, le prix d'honneur et quelques accessits. Pendant ces trois années, je servais la messe à l'abbé responsable de l'économat et j'étais chargé de sonner le début et la fin des cours. L'institution avait une troupe de scout dont je faisais partie. Chaque période de vacances nous allions faire un camp, la forêt d'Iraty, la Dordogne, l'Allemagne. Nous avons aussi aidé nos amis et voisins d'Arette lors du tremblement de terre.

C'est pendant ces trois années qu'est née, puis a mûri mon envie d'entrer dans la Marine et pas dans les ordres. En effet, chaque fin d'année le service de recrutement de la Marine venait présenter les métiers et les déroulements de carrières. Chaque fois je me documentais un peu plus. Pendant l'année de ma 3^e, l'adolescence aidant, j'ai eu une nouvelle chute dans mes résultats. Je ne voyais pas où me menaient ces études. L'orientation n'étant pas à l'ordre du jour dans l'éducation nationale, mes parents décident de me faire passer des tests dans le privé. Après une journée chargée, et analyse des grilles d'évaluations, il en ressort que j'ai une prédisposition pour le droit.

Une capacité en "Droit", cela voulait dire la faculté de Pau, à 50 kilomètres de Salies, c'était un horizon que je ne désirais pas, il m'en fallait un plus lointain, plus ouvert. Après avoir écouté, je me suis exprimé à mon tour, pour annoncer mon désir d'entrer dans la marine et plus précisément, à l'EAMF.



Évidemment, cela a jeté un froid, personne de mon entourage n'y étant préparé. Le fils unique envisage de partir ! Une fois l'annonce faite et finalement relativement bien acceptée, restait à constituer le dossier, passer la visite médicale à l'ALAT de Dax et attendre la convocation à se présenter à Saint-Mandrier.

Les vacances d'été étaient presque terminées, je me trouvais en Angleterre en stage linguistique, quand fin août arrive le courrier me précisant que je devais me présenter le 1^{er} septembre 1969 à l'EAMF.

Changement de valise, arrivée à Toulon avec la locomotive à vapeur, idéal pour se mettre dans le bain, certains bâtiments de la Marine fonctionnaient encore à la briquette et mon premier patron de compartiment n'avait pas l'insigne de mécanicien mais de "chauffeur".

Dès les premiers jours : formation des compagnies, passage

chez le coiffeur, à l'infirmerie, délivrance d'un paquetage constitué de vieux treillis verts et de ficelle en guise de ceinture.

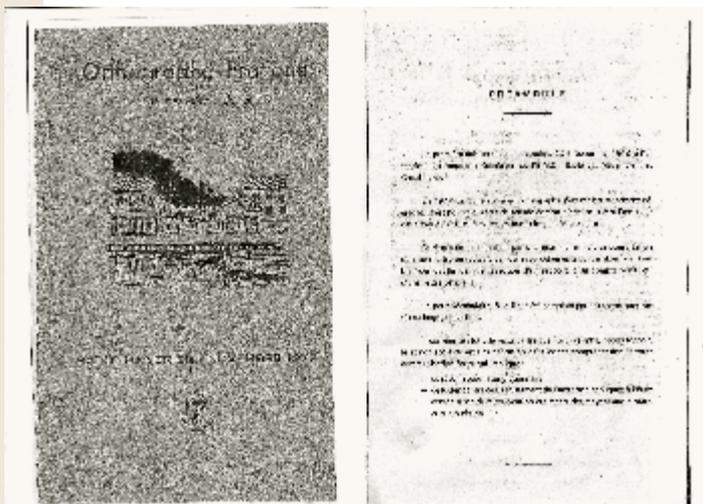
Les chambrées constituées de deux rangées de 30 lits superposés, deux rangées d'armoires au milieu servaient de séparation. Au fond se trouvait la "salle de bain", équipée de 4 lavabos longs de 3 ou 4 mètres qui ressemblaient plus à des abreuvoirs de western. Chacun d'eux possédait un robinet tous les 50 cm environ qui délivraient au choix, suivant la saison, une eau froide ou très froide.

Succession de tests intellectuels pour évaluer le niveau et diriger vers CPCPM, CPM ou Maistrance ; tests manuels en atelier pour définir la spécialité pour l'année de Brevet provisoire : chaudronnerie, ajustage, tournage ; tests physiques et sportifs.

Dans la cour d'honneur de nombreux bancs étaient disposés au milieu de l'ancien jardin botanique où figuraient les noms des arbres et plantations en latin et en français. Chaque banc représentait une région où se retrouvaient tous les marins de cette région. Ainsi les Arpètes arrivants étaient pris en main par les plus anciens qui eux étaient au cours de Brevet Élémentaire ou de Quartier-maître.

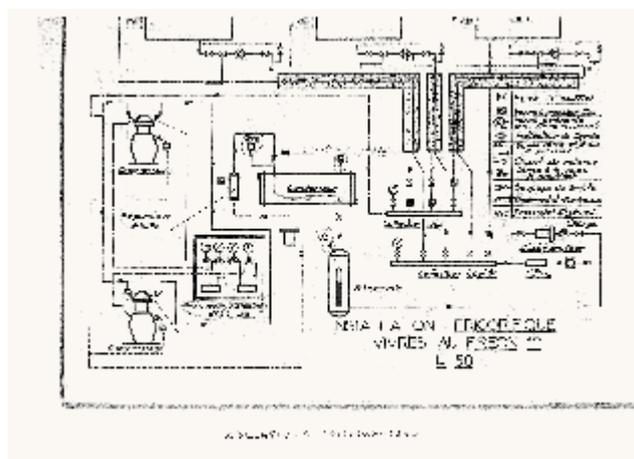
Faisant partie de la musique, j'étais de ceux qui échappaient au poste de lavage journalier et qui par la suite bénéficiaient de sorties agréables, telles que les corsos fleuris de la région, les fêtes d'Orange, la foire de Manosque, le carnaval de Nice et bien d'autres.

Après un mois de sélection, car tous les jours des candidats quittaient l'école, ceux qui restaient étaient affectés définitivement à une compagnie, touchaient leur sac d'habillement. Là, l'aventure commençait. Une nouvelle vie pleine de découvertes : notre encadrement, nos instructeurs, l'adjudant Mérillon, le Second Maître Ancel (avec un cheveu sur la langue), le Second Maître Forlin qui parfois laissait notre chef de bordée prendre le commandement, car il



avait quelques difficultés d'élocution et d'allocution, nos professeurs de l'éducation nationale détachés pour nous enseigner le français (M. Isnard), la physique (M. Xabada), les maths (M. Roméo) ; avec lui il suffisait d'entamer un de ses sujets de prédilection et au bout d'une heure, nous n'avions toujours pas parlé de mathématiques.

En atelier chaudronnerie, en ce qui me concerne, nous avions des instructeurs d'excellent niveau que ce soit en technologie, traçage ou réalisation des pièces, avec pour exemple à suivre, à mon avis en raison de sa personnalité, de sa droiture, de son humanisme, le Premier Maître Bigaut. Deux battoirs à la place des mains, mais donnez-lui une plaque de cuivre et il en faisait l'œuvre d'art que vous désiriez. Tout ce travail était effectué sans casque anti-bruits, dont nous ne connaissions pas l'existence. Imaginez une cinquantaine d'arpêtes qui frappent sur des tas en acier pour mettre leur pièce en forme. Même les morceaux d'un concert de "heavy-métal" ou "gothic" sont de douces berceuses à côté. Sauf que nous ne l'entendions plus, comme le chant des cigales l'été ; seul celui qui venait de l'extérieur y prêtait attention. Nous avions tout de même une paire de gants lors de l'utilisation de la forge et des lunettes de soudure pendant le stage de soudure autogène. Et puis l'atelier c'était le deuxième point où nous avions droit à la douche, pas à chaque fois non plus, il ne faut pas exagérer. En général l'eau était chaude et nous avions un peu plus de temps que pour la douche prise par compagnie, qui se résumait à se déshabiller, se mouiller, coupure d'eau, se savonner, se rincer, sortir et se sécher, se rhabiller pour laisser rapidement la place à la compagnie suivante.



Après le travail et la douche, il fallait bien manger. Toutes les compagnies étaient regroupées sur la cour d'honneur. L'adjoint à l'officier de garde du jour appelait les compagnies une par une, dans un ordre différent tous les jours ; et à chaque appel 120 personnes montaient les quelques marches qui nous séparaient des rampes de service et du réfectoire qui pouvait recevoir au moins 800 personnes. Pour faire tourner cette école à la fin des années 60, il fallait une organisation militaire, cela tombait bien, nous étions en plein dedans. Pour chaque période de 15 jours, une compagnie se trouvait de service et donnait 24 heures à la collectivité. Chacun en fonction de ses compétences ou de ses envies, servait l'ensemble de la communauté. Le

clairon rythmait les événements de la journée, des couleurs du matin à l'extinction des feux, certains montaient des gardes, d'autres servaient les officiers ou sous-officiers dans les mess, d'autres encore étaient très tôt aux cuisines pour préparer le petit déjeuner, effectuer la plonge des cuisines, laver la salade au légumier ou surveiller la "patateuse" (éplucheuse).

Avec mon camarade de chambrée, Henri San Augustin, nous étions de poste fixe à la plonge de la cuisine équipage. Dès notre arrivée le matin, il nous fallait nettoyer les dernières gamelles du service de la veille au soir, puis copieux petit déjeuner. Ensuite dans la journée, alternait plonge et débarquement des vivres en fonction de l'arrivée des livraisons des SAO.

Tout au long de la journée nous faisons quelques provisions pour les ramener à nos collègues qui n'avaient pas la chance de travailler près d'une cuisine ou d'un mess. Le soir à notre retour, il y avait donc pas mal de monde derrière la porte de notre chambrée pour nous attendre. À 16 ans on se tient bien à table !

À ce sujet, une petite anecdote : j'avais comme correspondants à Saint-Mandrier, M. et Mme Beaufils ; lui était en retraite, elle directrice de l'école élémentaire.

Avec mon ami Henri, le dimanche il nous arrivait de manger aux rationnaires (11h00) puis nous nous présentions sur les rangs des permissionnaires, un petit passage à la boulangerie de Fernand Rognone où nous prenions un ou deux Paris Brest, avant d'arriver chez les Beaufils et de se remettre à table de l'apéro au dessert !

La vie se déroulait au fil des cours. Curieusement, maintenant que je savais pourquoi j'étudiais, mes résultats suivaient. À la fin des 12 mois d'Arpète, j'obtenais le BP (brevet provisoire) et le CAP de chaudronnier.

Les 6 mois qui suivirent, nous suivions les cours de spécialités. Des programmes bien chargés, qui devaient déterminer notre première spécialité chez les mécaniciens, en fonction du choix de l'affectation, elle-même déterminée par notre rang de sortie de cours.

Ma première affectation, le Pétrolier Ravitailleur d'Escadre "La Seine", comme par hasard était un des bâtiments du film du service de recrutement qui venait présenter, dans mon collège, les métiers et les déroulements de carrière de la Marine. Puis au gré des affectations, j'ai parcouru les mers comme il se doit et je suis revenu au GEM pour une formation d'officier-marinier, puis pour le brevet de mécanicien supérieur et encore pour le brevet de maîtrise.

En 1991, le GEM est devenu le CIN, avec une refonte de l'organisation des services ; je me retrouve à la direction du commissariat de la marine au service approvisionnement de la marine.

En 2000, après 30 ans de services avec 47 annuités, je quitte la marine, plein de souvenirs : d'hommes, d'expériences, d'escalas : le tour de la méditerranée, l'Afrique, les Caraïbes, la Polynésie.

Une carrière de routier bien remplie, débutée matelot sans spécialité, niveau 3^e et terminée Maître principal/chef de service-brevet de maîtrise.

BONNE MER ET BON VENT À LA RELÈVE !

les ranger de manière à installer les tables pour se restaurer. À tour de rôle, on lavait les gamelles et on nettoyait le réfectoire. Idem pour le repas du soir. Après le souper, nous étudions jusqu'à 20h30.

Deux cours sur trois se déroulaient en ateliers : tourneur, ajusteur, chaudronnier, forgeron, fondeur, mouleur, chauffage, machine.

L'emploi du temps était fait sur 15 jours et comportait un atelier de dessin industriel, l'enseignement général, la technologie, l'éducation sportive, sans oublier la formation maritime et militaire sur le terrain : le "présentez armes"

Dans un premier temps avait lieu la formation ouvrière plus généraliste, puis 18 mois de formation de spécialité. Les conditions de travail n'étaient pas très agréables à cause du bruit, car les différentes disciplines se trouvaient les unes à côtés des autres. Il y avait jusqu'à 95 décibels dans les ateliers. Dans les ateliers des forges et fonderie, ainsi que dans les ateliers tourneurs, il fallait toujours veiller à la sécurité.

Les derniers 6 mois de formation étaient consacrés aux chaudières, turbines et moteurs auxiliaires.

Des journées bien remplies, mais étant élèves, nous avions droit aux congés scolaires et, tout au long de notre année, nous préparions, pour le 1^{er} décembre, la Saint-Éloi, notre patron. C'était la reconnaissance de notre savoir-faire par un défilé de chars au sein de l'école, mais aussi dans le village. C'était la grande fête !

Cette formation doit permettre à l'apprenti de développer son habileté, sa rapidité d'exécution et son sens de l'initiative, qualités dont il devra faire preuve à bord des bâtiments, aussi bien sur terre que sur mer. Elle conduit aussi à le faire progresser pour accéder à des responsabilités futures dans le corps des équipages de la flotte.

Frais émoulu et fier, breveté élémentaire à la sortie des arpètes, Jean signera son engagement pour une durée de



5 ans. Il apprendra son métier au fil des affectations, s'élèvera dans la hiérarchie, assurera son avenir dans la marine en gardant le souvenir d'une grande école. Il gravira tous les échelons.

En 1963, il réussit le concours d'officier, il est affecté au GEM (ex-EAMF) où il occupe les fonctions de capitaine de compagnie, chargé de l'incorporation et de l'enseignement de la technologie. Il y obtiendra le branle-bas à 6h30 au lieu de 6h00 et pour lui qui avait du mal à se lever lorsqu'il était ARPÈTE - ce fut un moment de grande satisfaction !



Du temps passé à L'EAMF, il conclura : tous les apprentis gardent un bon souvenir de cette école, malgré les conditions de discipline. D'avoir suivi cette formation, c'était une merveilleuse école de la vie, qu'on a appris à aimer dans les bons et les mauvais moments. Tout les ARPÈTES ont bien réussi par le sérieux de cette école, c'est une référence.

Quand il feuillette son livret de solde, Jean trouve dans son extrait du registre matricule, les grades et dates des avancements, les brevets et certificats, les services en campagnes, les comptes courant de la solde et les affectations, l'habillement, les permissions ou les jours d'hospitalisation. 35 ans d'une vie marine bien remplie.

Sa carrière

- Brevet supérieur de mécanicien naval
- Maîtrise informatique
- Brevet technique de l'école de Guerre Navale

Services Militaires

- Engagé volontaire Marine Nationale, le 2 septembre 1949 (apprenti mécanicien)
- Différentes affectations embarquées de 1951 à 1984
- Campagnes de guerre (Indochine 1953 à 1955, Algérie de 1960 à 1963)
- Rayé des contrôles de l'activité le 2 septembre 1984 (Capitaine de Frégate)
- Promu Capitaine de Vaisseau et admis à l'honorariat le 1^{er} octobre 1992



Les six derniers colloques de l'association HPS

■ Novembre 2015 à La Seyne-sur-Mer :

Sources pour écrire l'histoire

■ Mars 2015 à Saint-Mandrier :

**La Grande Guerre sur un front oublié.
Seynois, Mandréens, Six-Fournais sur le front d'Orient
(1915-1919)**

■ Novembre 2014 à La Seyne :

**Traces et mémoire de la guerre 1914-1918 à La Seyne,
Saint-Mandrier, Six-Fours**

■ Novembre 2013 :

Quand la mer rencontre la terre

■ Novembre 2012 :

Histoires de femmes, femmes dans l'histoire

■ Novembre 2011 :

Que nous dit le paysage ?



Pour plus d'informations visitez notre site internet
www.histpat-laseyne.net


Regards
sur l'histoire de La Seyne-sur-Mer
Six-Fours et Saint-Mandrier

n°17

Association
Histoire et Patrimoine Seynois
BP 10315

83512 La Seyne-sur-Mer
Tél. 04 94 62 85 34

www.histpat-laseyne.net

Directrice de la publication
Françoise Manaranche

Crédits photographiques :
Voir sources des documents

Conception graphique et réalisation
Imprimerie Hémisud / 04 94 14 70 14

ISSN : 1637-889X

Dépôt légal : novembre 2017

Prix : 7 euros



BULLETIN D'ADHÉSION

J'adhère à l'association pour l'Histoire et le Patrimoine Seynois

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. :

Courriel :

- Membre actif : 18 euros
 Couple : 28 euros
 Jeune, chômeur : 8 euros
 Membre bienfaiteur, au choix :

- **Éditorial**
Françoise Manaranche **p. 2**

- **Jacqueline Viollet-Repetto** **p. 3**
La lente émergence de l'école publique :
l'exemple six-fourmais

- **Jacques Girault** **p. 12**
Un instituteur seynois et l'innovation
pédagogique, Florentin Alziary

- **Marie-Noëlle Séréno**
et Alfred Guglielmi **p. 18**
L'école Malraux à La Seyne,
une école au cœur de la Cité (1991-1997)

- **Yolande Le Gallo** **p. 20**
L'école des apprentis des chantiers navals,
une chance ?

- **Marie-Paule François** **p. 25**
De l'apprentissage à la promotion :
l'école des apprentis de la flotte à Saint-Mandrier,
témoignages de Jean Constant et Christian Toulouse



ISSN : 1637-889X
Prix : 7 euros

